

Rapport scientifique

Caractérisation des pêcheries maritimes de Corse

Réponse conjointe de l'OEC et de l>Ifremer à
une demande d'expertise

Auteurs : Marie-Catherine Santoni⁽¹⁾, Norbert Billet⁽²⁾,
Marion Bouet⁽¹⁾, Caroline Bousquet⁽¹⁾, Jean-Michel Culioli⁽¹⁾,
Emmanuel Tessier⁽²⁾, Grégoire Certain⁽²⁾

Relecture / validation : Jean-Michel Culioli⁽¹⁾, Clara Ulrich⁽²⁾

(1) Office de l'Environnement de la Corse, Service Aires Marines Protégées des Îles, de la Mer et du Littoral

(2) Ifremer

Fiche documentaire

Titre du rapport : Caractérisation des pêcheries maritimes de Corse.

Référence interne Ifremer : P9 2024-039

Date de publication : 2024/10/08

Diffusion :

Version : 1.1.0

libre (internet)

Référence de l'illustration de couverture :

restreinte (intranet)

Crédit photo/ titre / date :

levée d'embargo : 2024/10/15

Langue(s) : Français

interdite (confidentielle)

levée de confidentialité :

Résumé / Abstract :

Ce rapport conjoint OEC-Ifremer répond à une demande de saisine de la DGAMPA d'avril 2024, dans le cadre du règlement (UE) 2019/1022 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 établissant un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux en Méditerranée occidentale. En Corse, une zone de fermeture a été mise en place dans la zone des 6 milles comme prévu par l'article 11 du plan de gestion et faute de proposition de zone alternative. Pour les espèces cibles du plan, les pêcheries corses sont en effet mal connues et la collecte de données reste faible dans cette zone. L'objectif de la saisine est donc de mieux caractériser et de mieux connaître l'ensemble des pêcheries de Corse dans le but de mieux défendre les spécificités des pêcheries au regard du plan de gestion West Med.

Dans ce contexte, l'Ifremer et l'OEC possèdent des données complémentaires sur les pêcheries corses, notamment concernant la petite pêche côtière pour laquelle l'OEC coordonne en qualité de partenaire DCF une acquisition importante de données depuis 2017. Le présent rapport met en commun ces différentes données pour une analyse conjointe des pêcheries corses. Cependant, cette analyse a mis en lumière quelques différences importantes entre les deux instituts, notamment dans les estimations des volumes débarqués, ce qui nécessitera de poursuivre les efforts de collaboration pour mieux harmoniser les méthodologies et les estimations. Concernant le plan de gestion, la protection des juvéniles de merlu reste difficile à établir sans observation en mer des activités de la pêche chalutière.

Mots-clés / Key words : Corse, DCF, pêche côtière, plan de gestion WestMed

Comment citer ce document :

Santoni M.-C. et al. (2024). Caractérisation des pêcheries maritimes de Corse. Réponse à une demande de saisine DGAMPA. Ref. 24-039_Ifremer-DG/2024-1496 - Saisine DGAMPA du 26 avril 2024

Disponibilité des données de la recherche : données SIH

DOI :

Commanditaire du rapport : DGAMPA.

Nom / référence du contrat :

- Rapport intermédiaire (Réf. Bibliographique : XXX)
 Rapport définitif
-

Projets dans lesquels ce rapport s'inscrit (programme européen, campagne, etc.) : SIH.

Auteur(s) / adresse mail	Affiliation / Direction / Service, laboratoire
Marie-Catherine Santoni / Marie-Catherine.Santoni@oec.fr	OEC-SAMPIML
Norbert Billet / norbert.billet@ifremer.fr	IFREMER-PDG-DGDS-RBE-MARBEC-LHM
Marion Bouet / marion.bouet@oec.fr	OEC-SAMPIML
Caroline Bousquet / carolinem.bousquet@gmail.com	OEC-SAMPIML
Jean-Michel Culioli / Jean-Michel.Culioli@oec.fr	OEC-SAMPIML
Emmanuel Tessier / Emmanuel.Tessier@ifremer.fr	IFREMER-PDG-DGDS-RBE-MARBEC-LHM
Grégoire Certain / Gregoire.Certain@ifremer.fr	IFREMER-PDG-DGDS-RBE-MARBEC-LHM

Encadrement(s) :

Destinataires : DGAMPA.

Validé par :

Clara Ulrich (IFREMER-PDG-DGDS-RBE)
Jean-Michel Culioli (OEC-SAMPIML)

Table des matières

1	Objet de la saisine.....	8
2	Contexte.....	9
2.1	L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).....	9
2.2	Ifremer.....	10
3	Caractéristiques des navires et des flottilles.....	12
3.1	Evolution historique de la flottille.....	12
3.2	Description de la flottille et des pêcheries.....	12
3.3	Activités de pêche.....	16
3.3.1	Réglementation.....	16
3.3.2	Métiers.....	16
3.3.3	Licences de pêche.....	18
3.3.4	Zones de pêche fréquentées.....	19
4	Présentation des données d'échantillonnage de la flottille côtière.....	20
4.1	Effort d'échantillonnage 2018-2022.....	20
4.2	Analyse des CPUE massiques moyennes des quatre métiers les plus pratiqués en Corse.....	23
4.2.1	Filets à langoustes.....	23
4.2.2	Filets à poissons.....	25
4.2.3	Palangre benthique.....	27
4.2.4	Palangre pélagique.....	29
4.2.5	Analyse des rendements moyens journaliers des navires pour les engins benthiques.....	31
4.2.6	Valeur économique des espèces dans la CPUE moyenne.....	32
4.2.7	Evaluation de la production des fileyeurs de corse.....	33
5	Présentation des données du SIH.....	36
5.1	Captures et débarquements.....	36
5.2	Focus sur les chalutiers.....	37
6	Conclusion et perspectives.....	43

Index des figures

Figure 1 : Évolution temporelle du nombre de navires de pêche en Corse entre 1880 et 2023.....	12
Figure 2 : Répartition en taille des navires de pêche inscrits au fichier FPC dans les quartiers maritimes de Bastia et Ajaccio. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/	13
Figure 3 : Répartition en âge des navires de pêche inscrits au fichier FPC dans les quartiers maritimes de Bastia et Ajaccio et de leurs armateurs. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/	13
Figure 4 : Evolution du nombre de navires de pêche inscrits au fichier FPC dans les quartiers maritimes de Bastia et Ajaccio et de leurs armateurs. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/	14
Figure 5 : Evolution du nombre de navires actifs présent dans le FPC avec un port d'exploitation en Corse et de leur nombre de mois d'activité.....	14
Figure 6 : Principaux ports d'exploitation et nombre de navires en 2021. Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/	14
Figure 7 : Nombre de navires actifs, par flottille, présents dans le FPC ayant un port d'exploitation en Corse.....	15
Figure 8 : Poids moyen débarqué mensuellement dans un lieu corse sur la période 2019-2023. Données issues de SACROIS.....	17
Figure 9 : Evolution temporelle des types de licences de pêche entre 1985 et 2023 (PMC : petits métiers côtiers, PML : petits métiers du large, CHLT : Chaluts).....	18
Figure 10 : Répartition géographique des opérations de pêche échantillonnées entre 2017* et 2022 (Projet DACOR et Campagnes CF-DCF ; données d'embarquements). * année fragmentaire, non traitée dans la suite du document.....	20
Figure 11 : Proportions des métiers échantillonnés entre 2018 et 2022 en Corse (projet DACOR et Campagnes CF-DCF, données d'embarquements).....	21
Figure 12 : Proportions des métiers échantillonnés par strate sur 5 ans en Corse (2018-2022, DACOR et campagnes CF-DCF, données d'embarquements).....	22
Figure 13 : Evolution interannuelle des CPUE moyennes conservées (g/pdf de 50m) dans les filets à langoustes entre 2018 et 2022 (haut) et CPUE moyennes des cinq principales espèces conservées dans ces filets pour la même période (bas). Nombre annuel d'opérations échantillonnées : 2018 = 176 ; 2019 = 313 ; 2020 = 122 ; 2021 = 180 ; 2022 = 177..	23
Figure 14 : Proportions des états des captures dans les CPUE des filets à langoustes entre 2018 et 2022.....	24
Figure 15 : CPUE massiques moyennes des catégories non retenues dans les filets à langoustes entre 2018 et 2022 (part des captures relâchées vivantes, à gauche et captures remontées mortes dans les filets, à droite).....	24
Figure 16 : Evolution interannuelle des CPUE moyennes conservées (g/pdf de 50m) dans les filets à poissons (sens large) entre 2018 et 2022 (gauche) et CPUE moyennes des six principales espèces conservées dans ces filets pour la même période (droite). Nombre annuel d'opérations échantillonnées : 2018 = 221 ; 2019 = 312 ; 2020 = 148 ; 2021 = 194 ; 2022 = 209.....	25
Figure 17 : Proportions des états des captures dans les CPUE des filets à poissons entre 2018 et 2022.....	26
Figure 18 : CPUE moyennes des catégories non retenues dans les filets à poissons entre 2018 et 2022 (part des captures relâchées vivantes, à gauche et captures remontées mortes dans les filets, à droite).....	26
Figure 19 : Evolution interannuelle des CPUE moyennes conservées (g/dizaine d'hameçons) dans les palangres benthiques entre 2018 et 2022 (haut) et CPUE moyennes des cinq principales espèces conservées dans cet engin pour la même période (bas). Nombre annuel d'opérations échantillonnées : 2018= 36 ; 2019= 32 ; 2020= 41 ; 2021= 49 ; 2022=43.....	27
Figure 20 : Proportions des états des captures dans la CPUE des palangres benthiques entre 2018 et 2022.....	28
Figure 21 : CPUE moyennes des catégories non retenues dans les palangres benthiques entre 2018 et 2022 (part des captures relâchées vivantes, à gauche et captures remontées mortes dans les filets, à droite).....	28
Figure 22 : Evolution interannuelle des CPUE moyennes conservées (g/dizaine d'hameçon) dans les palangres pélagiques entre 2018 et 2022 (gauche) et CPUE moyennes des principales espèces conservées dans ces palangres pour la même période (droite). Nombre annuel d'opérations échantillonnées : 2018= 33 ; 2019= 18 ; 2020= 18 ; 2021= 8 ; 2022=11.....	29
Figure 23 : Proportion des états des captures dans la CPUE des palangres benthiques entre 2018 et 2022.....	30
Figure 24 : CPUE moyennes des catégories non retenues dans les palangres pélagiques entre 2018 et 2022.....	30
Figure 25 : Rendements journaliers moyens (kilogrammes/jour) par année d'échantillonnage pour les engins benthiques (2018-2022, DACOR et campagnes CF-DCF, données d'embarquements).....	31
Figure 26 : Proportion des catégories commerciales dans les Captures Par Unité d'Effort conservées pour chaque métier en Corse entre 2018 et 2022.....	32
Figure 27 : Production estimée pour les captures conservées dans les filets (haut), pour le chapon (<i>Scorpaena scrofa</i>) (centre) et pour la langouste rouge (<i>Palinurus elephas</i>) (bas) en Corse en fonction des deux méthodes de calcul (DACOR et SACROIS-extrapolé).....	34
Figure 28 : Débarquement annuel moyen pour les 20 premiers taxons en poids et en valeur, sur la période 2019-2023 par engin. Données issues de SACROIS extrapolé. OTB : Chaluts de fond à panneaux, GNS : Filets maillants calés, GTR: Trémails, FPO: Nasses/casiers/pots, LLS: Palangres calées (fixes), LLD: Palangres dérivantes, FDV: Apnée.....	36

Figure 29 : Débarquement annuel moyen en poids et en valeur, sur la période 2019-2023 par engin. Données issues de SACROIS extrapolé. OTB : Chaluts de fond à panneaux, GNS : Filets maillants calés, GTR : Trémails, FPO : Nasses/casiers/pots, LLS : Palangres calées (fixes), LLD : Palangres dérivantes, FDV : Apnée.....	37
Figure 30 : Carte des fermetures concernant les chaluts de fond dans la zone CGPM GSA08.....	37
Figure 31 : Évolutions mensuelles du nombre de chalutiers de fond actifs et du nombre de leurs marées débarquées dans un lieu corse. Données SACROIS.....	38
Figure 32 : Débarquements annuels moyens des 20 taxons les plus importants en termes de poids et de valeurs sur la période 2019-2023 concernant les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS.....	39
Figure 33 : Carte de l'effort de pêche mensuel moyen sur la période 2019-2023 des chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.....	39
Figure 34 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.....	40
Figure 35 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué de la langoustine (<i>Nephrops norvegicus</i>) sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.....	41
Figure 36 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué du merlu (<i>Merluccius merluccius</i>) sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.....	41
Figure 37 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué de la crevette rose du large (<i>Parapenaeus longirostris</i>) sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.....	42
Figure 38 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué de la crevette rouge (<i>Aristeus antennatus</i>) sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.....	42

Index des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des navires par flottille en 2021. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/	15
Tableau 2 : Nombre de navires actifs par mois et par métier. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/	17
Tableau 3 : Répartition des licences de pêche par prud'homie et par activité en Corse (DMLC, 2023).....	18

1 Objet de la saisine

Il s'agit de caractériser les pêcheries corses (chalut et petit métier) et mettre en perspective ces pêcheries au regard du plan de gestion WestMed.

Le règlement (UE) 2019/1022 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 établissant un plan pluriannuel pour les pêcheries exploitant des stocks démersaux en Méditerranée occidentale est entré en application depuis 2020. L'objectif de ce plan est l'atteinte du RMD pour les espèces cibles du plan, en particulier les espèces démersales.

Ce règlement a mis en place la réduction de l'activité des chalutiers en zones GSA 7 et GSA 8 via l'instauration de quotas d'effort de pêche. Cette réduction doit notamment participer à la restauration du stock de merlu (*Merluccius merluccius*). Des zones de fermeture ont également été mises en place dès 2020 en France afin de protéger les juvéniles et reproducteurs. En Corse, la zone de fermeture a été mise en place dans la zone des 6 milles comme prévu par l'article 11 du plan de gestion et faute de proposition de zone alternative.

Les éléments et caractérisations demandés pourront permettre de ré-ouvrir d'éventuelles négociations avec la Commission afin de modifier ces zones de fermeture comme prévu à l'article 11.2, or ces zones alternatives devaient être présentées au plus tard le 17 juillet 2021. Ces nouveaux résultats pourraient permettre de renégocier les zones de fermetures mises en place en Corse auprès de la Commission si l'on montre leur impact sur les pêcheries.

Pour les espèces cibles du plan, les pêcheries corses sont mal connues et la collecte de données reste faible dans cette zone : peu de navire de plus de 12 m équipés de VMS, pas d'ObsDeb, ni d'ObsVentes, le suivi est très dépendant des déclarations.

Une augmentation de la collecte de données des activités ciblant les espèces cibles du plan et une meilleure caractérisation de l'ensemble des pêcheries de Corse s'avèrent donc nécessaire afin de mieux connaître et donc de mieux défendre les spécificités des pêcheries au regard du plan de gestion WestMed.

Dans ce contexte, il est souhaité de bénéficier de l'expertise de l'Ifremer et de l'OEC possédant des données complémentaires sur les pêcheries corses, notamment concernant la petite pêche côtière pour laquelle l'OEC coordonne en qualité de partenaire DCF une acquisition importante de données depuis 2017. Un travail conjoint est attendu en particulier sur la caractérisation des pêcheries. Les impacts du plan de gestion WestMed seront gérés par Ifremer.

2 Contexte

Cette synthèse a pour objectif de répondre à la sollicitation de la DGAMPA dans le cadre d'une saisine commune OEC/IFREMER relative à la « Caractérisation des pêcheries corses (petits métiers et chalut) et mise en perspective de ces pêcheries au regard du plan de gestion WestMed ».

L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) est bien établi pour le suivi sur le terrain de petits métiers côtiers. A l'opposé, l'Ifremer ne possède aucun programme d'observation de la pêche commerciale en Corse mais dispose de l'ensemble des données déclaratives et des outils développés depuis des années pour réaliser des estimations de l'activité de pêche sur l'ensemble des façades maritimes de la France.

Des sources de données complémentaires issues d'études spécifiques ou de suivis anciens ont aussi été compilées pour fournir une image la plus complète possible des pêcheries maritimes corses. Ces sources de données sont mentionnées dans le fil du texte avec les références associées.

Au-delà de la caractérisation des pêcheries attendue, cette saisine sera aussi l'occasion de confronter les dispositifs, essentiellement de terrain concernant l'OEC et uniquement de collecte de données réglementaires concernant l'Ifremer. Les écarts de chiffres possibles seront analysés ultérieurement afin d'optimiser, si besoin, les méthodes de collectes et de calcul.

2.1 L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)

En Corse, le partenariat permettant la récolte de données halieutiques fiables entre scientifiques, gestionnaires d'espaces protégés et pêcheurs artisans, a été initiée aux Lavezi en 1992 (Culioli, 1994, 2002) et étendu dans l'ensemble des Bucchi di Bunifaziu depuis la fin des années 1990 (Santoni, 2002 ; Mouillot *et al.* 2008 ; Roncin *et al.* 2008 ; Claudet *et al.* 2008 ; Albouy *et al.* 2010 ; Rocklin *et al.* 2011 ; Marengo *et al.* 2015). A partir de 2004 et jusqu'en 2011, une série de campagnes d'échantillonnage en mer a été financée par l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) sur l'ensemble des pêcheries insulaires en collaboration avec la Stareso. Entre 2012 et 2014, ce suivi s'est poursuivi avec le programme ObsMer de l'Ifremer, financé par la DGAMPA puis maintenu pour l'année 2015, à l'initiative de la Stareso.

Ces différentes campagnes halieutiques ont été homogénéisées entre 2017 et 2019 dans le cadre du projet DACOR (Mesure 28 du FEAMP OEC/Université de Corse/CRPMEM - Stareso) et poursuivies à partir de 2020 à travers le programme CF-DCF (Corsican Fisheries - Data Collection Framework, Mesure 23 du FEAMPA) porté par le service des Aires protégées, de la mer, des îles et du littoral (APMIL) de l'OEC partenaire DCF depuis 2017.

Ce programme de suivi intervient en soutien aux avis scientifiques dans le cadre de la Politique Commune des Pêches et participe ainsi à la reconnaissance des spécificités de la flotte artisanale corse auprès des instances européennes. Ces campagnes sont aujourd'hui mutualisées à l'échelle régionale grâce à la mise en place d'un réseau d'observateurs embarqués travaillant en étroite collaboration avec les pêcheurs insulaires sur la base d'un protocole commun (Lanfranchi *et al.*, 2022) et d'un guide de détermination (Bouet, 2023) produits par l'OEC. Cet échantillonnage est principalement axé sur la collecte des données biologiques, des captures accidentelles et des espèces indicatrices d'habitats vulnérables pour la petite pêche côtière. A la suite d'une phase de vérification en partie automatisée, les données scientifiques sont centralisées dans la Base de

Données Halieutique Corse de l'OEC. Des exports ciblés et anonymisés sont intégrés à la base de données Harmonie de l'Ifremer en fonction des besoins, dans le cadre des appels à données. Le plan d'échantillonnage développé en Corse est représentatif de l'effort de pêche artisanale exercé sur la GSA 8 pour la petite pêche côtière. Les embarquements sont sélectionnés aléatoirement à partir de la liste des licences régionales de pêche transmise par la Direction de la Mer et du Littoral de Corse (DMLC), mise à jour annuellement et tenant compte des autorisations sécuritaires d'embarquement. Aucune strate d'espèce n'est ciblée dans le cadre de cet échantillonnage opportuniste. La saisonnalité, la diversité des métiers, les strates spatiales et engins sont pris en compte pour la totalité de la marée lors de chaque embarquement en mer (captures retenues et captures non retenues, incluant les captures accidentelles d'espèces protégées ou réglementées (dont PETS – Protected Endangered and Threatened Species) de chondrichthyens, crustacés, mammifères marins, oiseaux, reptiles et espèces indicatrices d'Ecosystèmes Marins Vulnérables (EMV)). On note que les captures non-retenues sont identifiées selon 16 catégories différentes tenant compte des captures relâchées vivantes et celles remontées mortes (précisant les catégories : non commercialisées, sous taille, grainées...). Une application sur smartphone développée par l'OEC est mise à disposition des observateurs pour les paramètres techniques des opérations de pêche. Les interactions avec le grand dauphin *Tursiops truncatus* dans les filets de pêche et toute présence en mer de cétacés ou de tortues marines sont relevées.

Dans le traitement suivant, les indicateurs utilisés afin de décrire les captures dans les engins de pêche insulaires sont la Capture par unité d'effort (CPUE) et le rendement journalier.

La méthode de calcul de la production proposée pour les fileyeurs est axée sur les travaux de Pere (2012) et Bousquet *et al.* 2022. Elle fait intervenir la CPUE et l'effort de pêche estimé en utilisant les données d'embarquement auprès de 30 % de la flottille côtière corse, d'activités portuaires et les données météorologiques. Les résultats de cette méthode pour les années 2018 et 2019 sont comparées à ceux de la méthode développée par l'Ifremer et basée sur les déclarations des pêcheurs dans leurs fiches de pêche (SACROIS extrapolé).

Enfin, les valeurs économiques des captures ont été définies en fonction des prix de vente des produits de la pêche obtenus par des enquêtes opportunistes auprès des pêcheurs afin de calculer leurs proportions par métiers.

2.2 Ifremer

Le Système d'Informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer est un réseau scientifique national d'observation des ressources et de toutes les flottilles de pêche professionnelle embarquée. Il apporte la connaissance pour la recherche et l'expertise, permettant de contribuer à une exploitation durable. Les objectifs du SIH s'inscrivent dans l'un des 10 axes stratégiques de l'Ifremer : contribuer à une pêche durable.

Les sources utilisées directement ou indirectement par le SIH pour produire les données de document sont :

- le fichier « Flotte de Pêche Communautaire » (FPC), qui référence l'ensemble des navires de pêche professionnelle de la flotte française et leurs caractéristiques techniques (source : DGAMPA);
- les données déclaratives de captures et d'efforts de pêche des pêcheurs professionnels, issues des journaux de bord et des fiches de pêche (source : DGAMPA);
- les données de ventes des navires de pêche professionnelle (source : DGAMPA);

- la source « SACROIS » correspond aux données de captures et d'efforts de pêche par navire, estimées sur la base d'un algorithme de croisement des données de ventes, des données de journaux de bord/fiches de pêche et des données VMS (source : DGAMPA et réalisation technique : SIH/lfremer);
- ALGOPESCA est une suite logicielle, développée par l'Ifremer depuis 2005, permettant de reconstituer, dans un premier temps, les marées et les séquences de pêche des navires géolocalisés émettant à intervalle régulier leur position géographique (GPS), leur vitesse et leur cap. Dans un second temps, l'effort de pêche (en heures de pêche) spatialisé est estimé pour chaque navire sur une base journalière (Algorithme de traitement de données de géolocalisation ALGOPESCA, <https://archimer.ifremer.fr/doc/00682/79405/>). Un jeu de données « SACROIS spatialisé » est alors constitué en affectant les captures issues de SACROIS de chaque marée sur les espaces dans lesquels un effort de pêche a été estimé pour le navire.
- les données d'enquêtes « Activité » réalisées chaque année par le réseau des observateurs du SIH pour l'ensemble des navires inscrits au fichier FPC. Ces enquêtes visent à reconstituer le calendrier d'activité mensuel des navires, à partir du flux déclaratif quand il existe, et au moyen d'enquêtes directes auprès des armateurs de ces navires et de leurs représentants professionnels. Chaque mois, ce calendrier précise si le navire a été actif à la pêche, et si oui, les différents métiers pratiqués. Par « métier », on entend la mise en œuvre d'un engin de pêche afin de capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée (source : Ifremer – DGAMPA) ;
- pour les navires de pêche de moins de 12 mètres opérant en mer Méditerranée, la couverture et la précision des données déclaratives sont jugées insuffisantes pour les besoins des utilisateurs finaux. Mais ces données sont cependant assez fiables pour constituer des échantillons par flottille qui sont confrontés aux calendriers d'activités des navires afin de produire une estimation des activités de pêche au travers d'une méthodologie décrite dans 9th IFOMC proceedings p°105-108 (<https://digital.csic.es/bitstream/10261/325646/1/23532.pdf>). Le produit obtenu est ici nommé « SACROIS extrapolé ».

3 Caractéristiques des navires et des flottilles

3.1 Evolution historique de la flottille

La pêche corse se caractérise par une activité **"artisanale" et "côtière"** qui opère à proximité des ports d'attache effectuant des petites sorties sur le plateau continental (ou à proximité), accessible en quelques heures. Elle est représentée à plus de 90 % par une « petite pêche côtière » (≤ 12 m de LHT, hors art traînant) répartie sur 26 ports et ports abris (occupation régulière).

L'évolution de la flottille de Corse décrite dans la figure 1 met en évidence le caractère ancien de cette activité autour de l'île, participant historiquement à l'économie insulaire et au patrimoine culturel de la population corse.

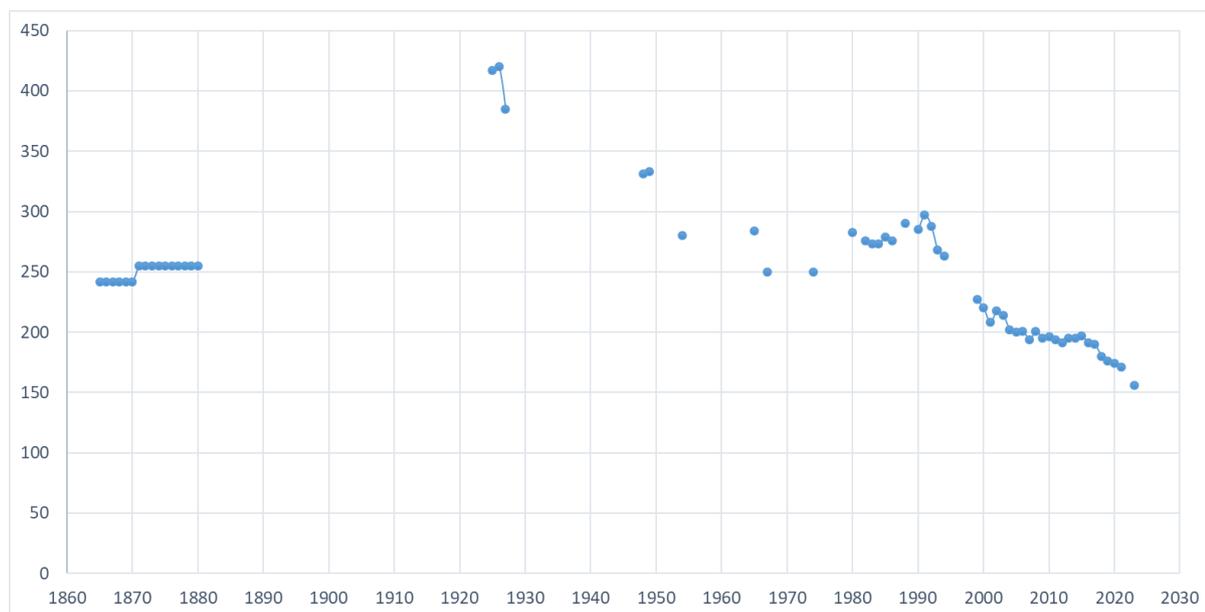


Figure 1 : Évolution temporelle du nombre de navires de pêche en Corse entre 1880 et 2023.

Entre 1850 et 1920, peu d'informations sont disponibles sur le nombre de navires de professionnels exerçant la pêche autour de la Corse. De Caraffa (1929) précise qu'entre 1865 et 1870, 212 navires de pêche corses et une trentaine de navires napolitains exploitent les eaux insulaires. Le nombre de navires atteint un plafond historique de 420 en 1926 (Père, 2012) et ne cessera de baisser jusqu'à nos jours malgré un regain à la fin des années 1970 ou au début des années 1990, sans cependant inverser cette tendance baissière (Fig. 1).

3.2 Description de la flottille et des pêcheries

Les 185 navires présents en Corse et inscrits au FPC en 2021 (Activité des navires de pêche région Corse, 2021, SIH, IFREMER) sont en très grande majorité des navires de petite taille, 96% sont inférieurs à 12 mètres (Fig. 2). Le navire moyen a 33 ans, il fait 8,3 mètres et compte 1,3 personnes à son bord. L'âge des navires est donc élevé, plus de 50 % des bateaux ont plus de 40 ans, de même que l'âge des armateurs qui les exploitent, environ 40 % de ces personnes ont plus de 60 ans (Fig. 3).



Figure 2 : Répartition en taille des navires de pêche inscrits au fichier FPC dans les quartiers maritimes de Bastia et Ajaccio. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/>

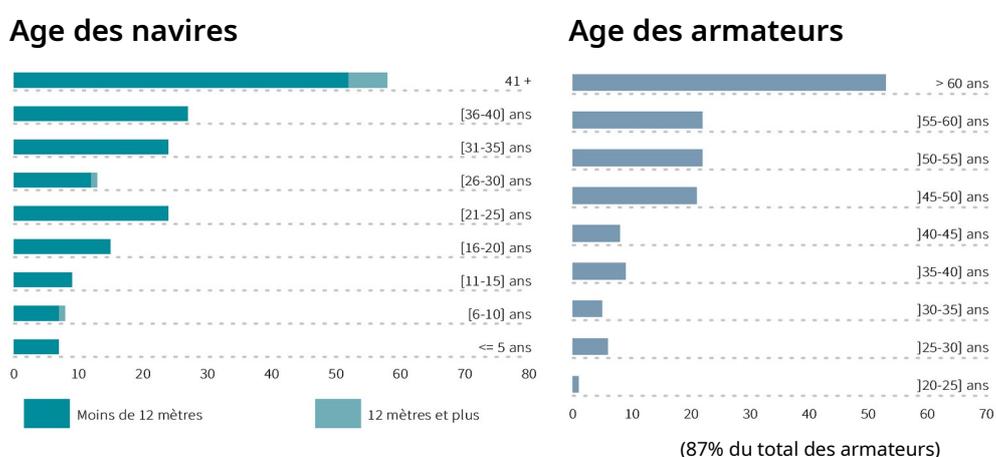


Figure 3 : Répartition en âge des navires de pêche inscrits au fichier FPC dans les quartiers maritimes de Bastia et Ajaccio et de leurs armateurs. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/>

Le nombre de navire est en baisse lente mais constante depuis 2001 quand la région Corse comptait environ 230 navires de pêche inscrits, pour arriver donc à 185 navires 20 années plus tard. Cette baisse concerne aussi bien les petites unités que les bateaux de plus de 12 mètres. Il faut noter une part importante de navires inactifs à la pêche, 36 navires en 2021. Le nombre d'unités actives a encore diminué l'année suivante et il y avait 124 navires actifs en 2023 (Fig. 4). Et si le nombre de bateau actifs est resté à peu près identique entre 2022 et 2023, on observe malgré tout une diminution du nombre de mois d'activité (Fig. 5).

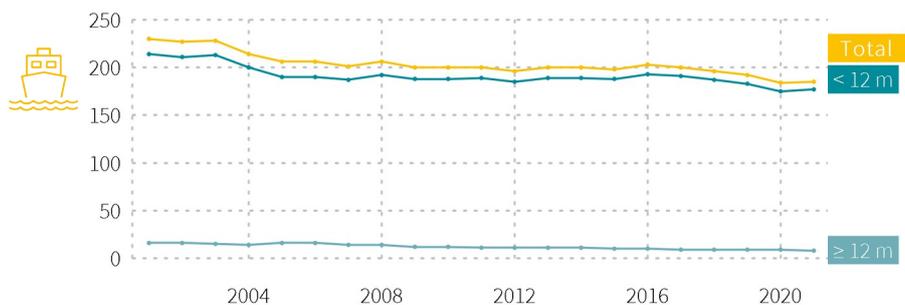


Figure 4 : Evolution du nombre de navires de pêche inscrits au fichier FPC dans les quartiers maritimes de Bastia et Ajaccio et de leurs armateurs. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/>

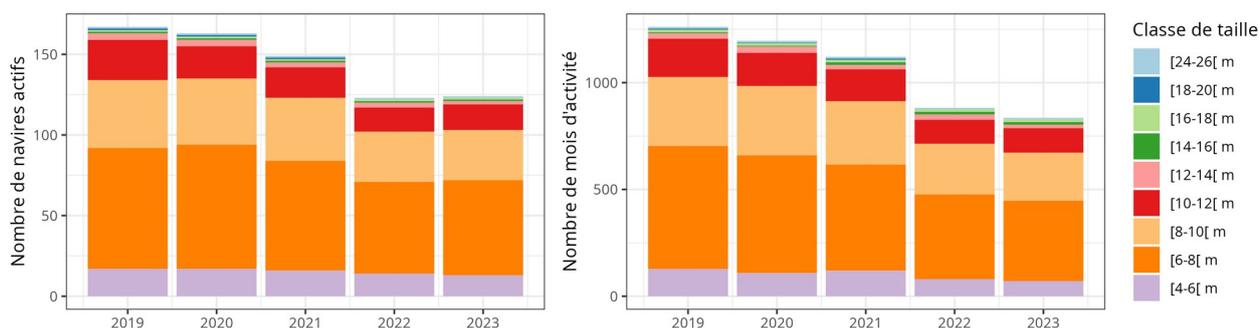


Figure 5 : Evolution du nombre de navires actifs présent dans le FPC avec un port d'exploitation en Corse et de leur nombre de mois d'activité.

Les principaux ports d'exploitation de ces navires sont Ajaccio et Bonifacio (Fig. 6)

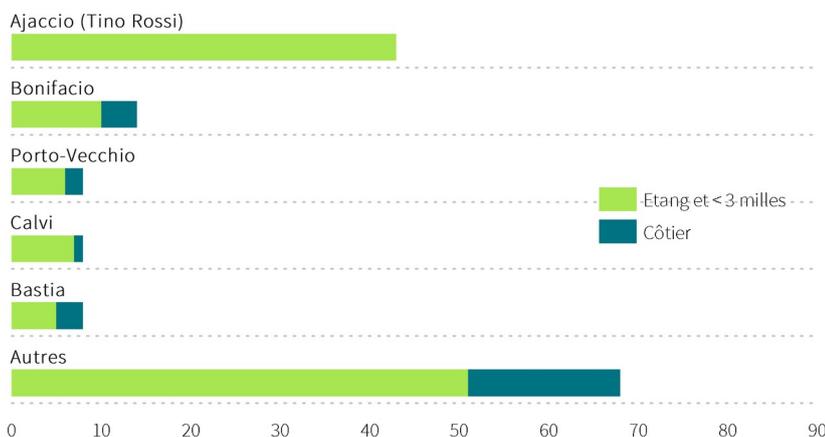


Figure 6 : Principaux ports d'exploitation et nombre de navires en 2021. Le port d'exploitation principal correspond au port le plus fréquenté par un navire durant l'année. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/>

Il est possible de répartir les navires actifs en flottille en fonction des types de pêches pratiqués. Les fileyeurs représentent la flottille la plus importante (environ 75 navires), suivie par la flottille des engins utilisant des hameçons (environ 15 bateaux) et de celle des navires polyvalents utilisant des engins dormants (un peu plus d'une dizaine de bateaux) pour l'année 2023. Il faut noter que les flottilles de fileyeurs et de polyvalents ont subi une nette diminution sur les 5

dernières années, tant en termes de navires actifs que de nombre de mois d'activité. Ces trois flottilles sont composées d'unités de moins de 12 mètres et majoritairement de moins de 8 mètres (Fig. 7 et Tab. 1).

Les chalutiers de fond sont passés de 6 navires actifs en 2019 à 4 en 2023. Si leur nombre a subi une nette diminution, le nombre de mois d'activité a légèrement augmenté. Ces chalutiers sont pratiquement les seules unités de plus de 12 mètres présents en Corse (Fig. 7 et Tab. 1).

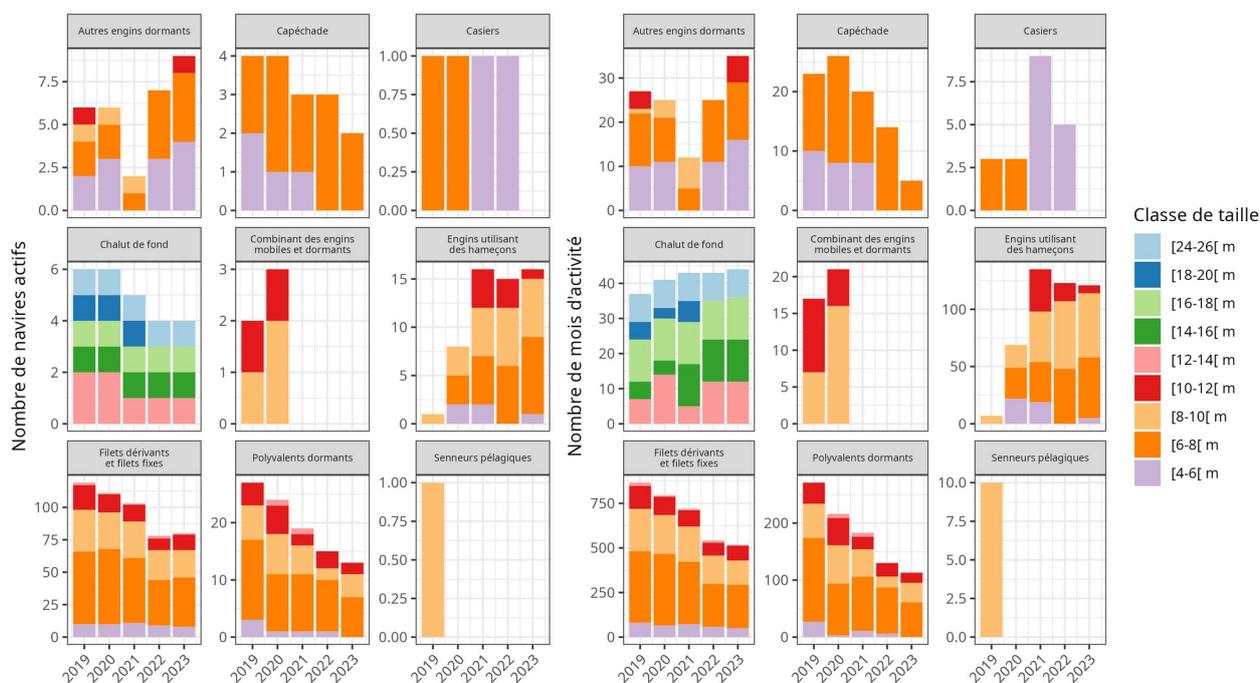


Figure 7 : Nombre de navires actifs, par flottille, présents dans le FPC ayant un port d'exploitation en Corse.

Tableau 1 : Caractéristiques des navires par flottille en 2021. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/>

Flottille	Longueur moyenn (m)	Puissance moyenn (kW)	Effectif moyen (hommes)
Capéçhades	6,4	31	1,0
Chalutiers de fond	17,9	263	2,2
Divers petits métiers mer	5,9	119	1,2
Divers petits métiers étang-mer	7,1	70	1,0
Fileyeurs exclusifs	7,9	103	1,2
Fileyeurs polyvalents	8,3	121	1,3
Métiers de l'hameçon	6,7	52	1,0
Plongeurs mer	7,4	138	1,4
Senneurs (hors thon rouge)	10,0	213	2,3

3.3 Activités de pêche

3.3.1 Réglementation

Diverses réglementations concernant la pêche professionnelle sont en vigueur pour les principales espèces pêchées.

Pour la langouste rouge, une taille minimale de capture est fixée à 240 mm (longueur totale), avec une longueur de céphalothorax de 90 mm, de même qu'une interdiction formelle de garder à bord et de commercialiser les femelles ovigères. L'effort de pêche est limité par la longueur maximale des filets par navire qui ne doit pas excéder 5000 m et par un arrêté (N°93/2009 du 25 juin 2009 de la préfecture de la région Corse) : « "Pendant la période d'interdiction de pêche, soit chaque année, du 1er octobre au 1er mars suivant, le transbordement, le débarquement, le transport et l'achat des langoustes sont interdits sur le littoral Corse. ».

La pêche aux oursins est autorisée du 15 février au 15 avril sur l'ensemble du littoral de la Corse avec pour les professionnels un quota réactualisé à chaque début de campagne de pêche.

La pêche au denti (*Dentex dentex*) est autorisée du 16 avril au 14 mars, et celle de l'espadon du 1^{er} avril au 31 décembre.

Dans les aires marines protégées de Corse, des règles spécifiques s'appliquent avec des interdictions de zones, de périodes et d'engins. La plus intéressante concerne la Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio avec l'intégration en 1999 dans le décret de cet espace protégé d'une ancienne règle prudhomme datant du début des années 1960 et interdisant l'utilisation des maillages de filets supérieurs à 9 (en nombre de nœuds à l'intérieur de à l'empan, environ 25 cm ; une maille de 9 possède 9 nœuds à l'intérieur de l'empan ; plus il y a de nœuds, plus la maille est petite).

Certaines espèces capturées par les pêcheries corses sont identifiées dans le plan de gestion WestMed de l'union européenne (merlu, langoustine, crevette rose du large, crevette rouge et rouget de vase), bien qu'aucune ne constitue un stock cible en zone CGPM GSA 8 citée dans l'article 2 du règlement UE 2019/1022 définissant ce plan de gestion. De plus certaines de ces espèces font l'objet d'évaluation au CSTEP pour la zone CGPM GSA 8 ; c'est le cas du merlu (*Merluccius merluccius*), de la crevette rose du large (*Parapaneus longirostris*) et de la crevette rouge (*Aristeus antennatus*).

3.3.2 Métiers

L'activité de pêche en Corse est marquée par une forte saisonnalité, juin et juillet étant les mois les plus pêchés, et novembre et décembre ceux avec le moins d'activité (Fig. 8 et Tab. 2).

On observe en particulier dans les calendriers mensuels d'activité une forte saisonnalité dans les activités de pêche utilisant des trémails (Tab. 2).

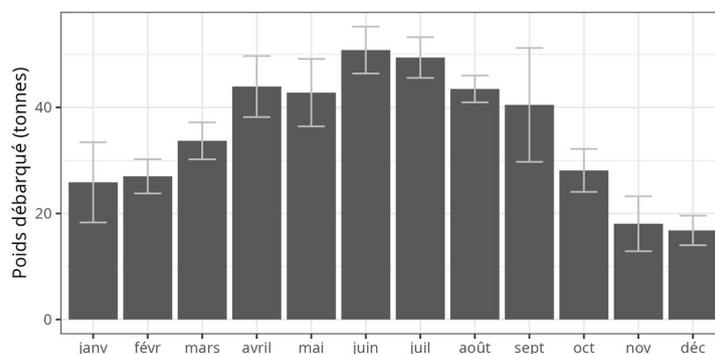


Figure 8 : Poids moyen débarqué mensuellement dans un lieu corse sur la période 2019-2023. Données issues de SACROIS.

Un métier est la combinaison d'un engin, d'une espèce cible et d'une zone de pêche. Le nombre de navires par métier est considéré pour les 10 principaux métiers pratiqués ; un navire pouvant pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, d'un mois, plus rarement au cours d'une marée. Les enquêtes d'activité ont relevé 2.4 métiers pratiqués en moyenne par engin en 2021.

Les trémails à langoustes est le métier le plus pratiqué, avec la saisonnalité évoquée précédemment suivie par les trémails à poissons démersaux dont la saisonnalité est également marquée (Tab. 2).

Des données il ressort que les chalutiers de fond ciblent essentiellement les langoustines (Tab. 2).

Il faut noter également l'activité des plongeurs en apnée ciblant les oursins dont l'activité était exclusivement de décembre à avril jusqu'en 2023 puis réduite à 2 mois depuis 2024 (15 février-15 avril). Elle concerne seulement une vingtaine de bateaux détenteurs de licences de pêche pour l'espèce ciblée (Tab. 2) mais qui réalise la plus grande part des débarquements en poids et la seconde en valeur (Fig. 28).

Les langoustes, langoustines et oursins, trois espèces à fortes valeurs commerciales, semblent donc structurer une grande partie de l'activité de pêche en Corse.

Tableau 2 : Nombre de navires actifs par mois et par métier. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/>

Métiers	Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Trémails à langoustes		3	28	60	76	86	83	82	75	1		
Trémails à poissons démersaux et benthiques	19	23	41	44	44	56	48	45	45	52	24	16
Palangres de fond à poisson démersaux et benthiques	7	9	16	15	18	21	17	19	23	26	19	9
Apnée à oursins	18	23	24	16								15
Filets maillants à poissons démersaux et benthiques	2	1	5	9	14	12	9	8	8	9	6	8
Palangres dérivantes à espadon				4	6	9	9	11	11	10	9	8
Chaluts de fond à langoustine	2	2	3	4	4	4	4	4	4	3	2	2
Casiers à grands crustacés			1	2	5	7	7	7	7			
Verveux à anguille	4	3	2	1	1	1	1	1	3	6	5	6
Filets maillants à grands crustacés			1	4	4	4	4	3	4			

de 0 à 16 navires
 de 17 à 33 navires
 de 34 à 51 navires
 de 52 à 68 navires
 de 69 à 86 navires

3.3.3 Licences de pêche

A partir de 1991, date de création du système des licences de pêche professionnelle, les informations détaillant les types de licences sont relativement accessibles selon les années. Avant cette date, la seule citation distinguant les métiers (Petits Métiers Côtiers - PMC, Petits Métiers du Large – PML et Chalut) est utilisée pour l'année 1986 par Miniconi (1989). En 1991, la Corse comptait 297 licences dont 266 PMC, 14 PML et 17 chaluts. En 2023, les informations fournies par la DMLC indiquent un nombre de licence divisé par deux avec **165 licences dont 157 PMC, 3 PML et 5 chaluts** (Fig. 9 et Tab. 3), la tendance dégressive est factuelle.

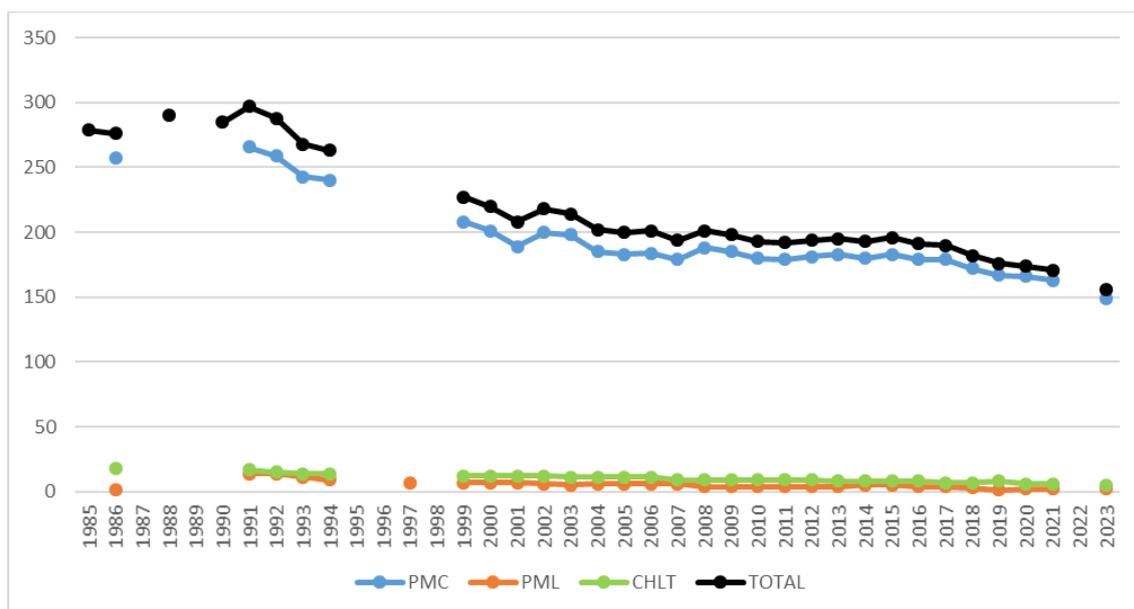


Figure 9 : Evolution temporelle des types de licences de pêche entre 1985 et 2023 (PMC : petits métiers côtiers, PML : petits métiers du large, CHLT : Chaluts)

Tableau 3 : Répartition des licences de pêche par prud'homie et par activité en Corse (DMLC, 2023)

Prud'homie	Petit métier côtier	Petit métier du large	Chalut
Ajaccio	77	0	0
Bastia /Cap Corse	28	2	2
Bonifacio	34	0	3
Calvi/Balagne	18	1	0

La flottille insulaire offrait il y a une vingtaine d'années **320 à 350 emplois sur l'île** (données Contrat de plan Etat/Région 2000/2006 établies par le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse).

3.3.4 Zones de pêche fréquentées

Les informations relatives aux activités issues du flux déclaratif sont cartographiées par « zone statistique ». En Méditerranée, les zones sont de taille variable et d'autant plus réduites qu'elles sont côtières et correspondent alors aux prud'homies. Il peut en résulter une lecture surestimant la réalité de l'activité dans les zones plus au large, relativement aux zones côtières. Cette carte (Fig. 10) ne donne pas une information de l'intensité de l'activité par unité de surface. Elle restitue, pour chaque zone, le nombre total de mois d'activité des navires concernés. Seules les deux principales zones de pêche par métier et par mois sont renseignées dans le calendrier d'activité et donc représentées sur cette carte.

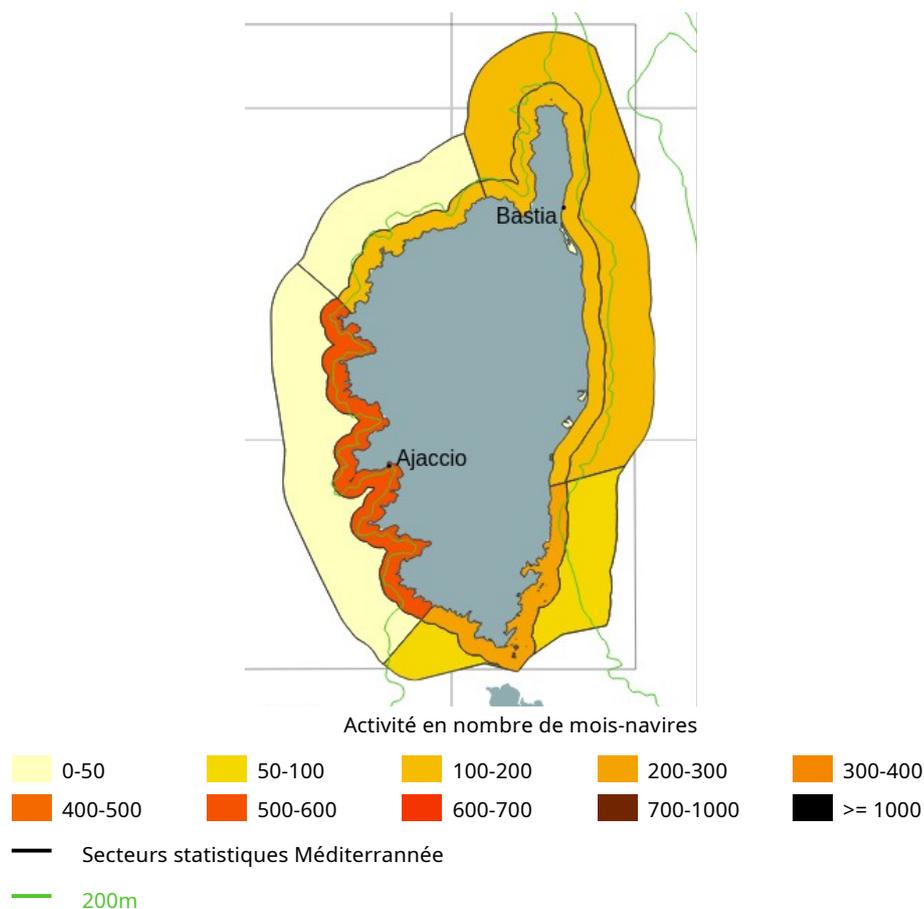


Figure 10 : localisation des principales zones de pêche déclarées lors des enquêtes d'activité. Source : "Fiche régionale SIH : Activité des navires de pêche région Corse", 2021. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/>

4 Présentation des données d'échantillonnage de la flottille côtière

4.1 Effort d'échantillonnage 2018-2022

Grâce aux protocoles de suivis de l'activité des ports mis en place depuis 2017, la part des navires actifs est relativement bien connue et révisée chaque année par les équipes sur le terrain. Cela permet de déterminer en moyenne depuis 2018 qu'environ 30% de la flottille en activité, est échantillonnée par l'OEC et ses collaborateurs.

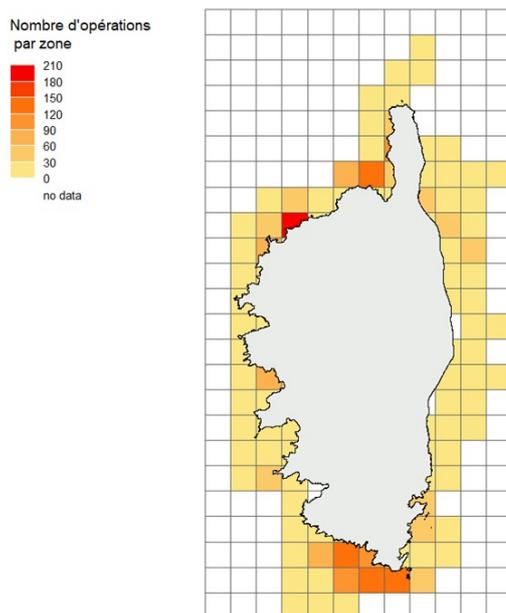


Figure 10 : Répartition géographique des opérations de pêche échantillonnées entre 2017* et 2022 (Projet DACOR et Campagnes CF-DCF ; données d'embarquements). * année fragmentaire, non traitée dans la suite du document.

La figure 10 met en évidence un échantillonnage réparti sur l'ensemble du littoral corse entre 2017 et 2022. Afin de compléter les données collectées lors d'embarquements en mer, régis par l'autorisation de sécurité des navires de pêche de pouvoir accueillir un observateur scientifique, un protocole de collecte de données biologiques par débarquement a été développé à titre expérimental dans toutes les prud'homies, sur la base des travaux précédemment menés dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio (RNBB).

Ce protocole permet d'échantillonner de plus petits navires et d'apporter un complément d'informations depuis 2022. Ces données sont toujours en cours d'acquisition et ne sont pas traitées dans le présent rapport. Elles feront prochainement l'objet d'une étude complémentaire.

La plus grande part de l'effort d'échantillonnage en mer est développée sur le plateau continental, principale zone d'exploitation des pêcheurs corses.

On note dans la figure 11, une majorité d'engins benthiques ou "petits métiers côtiers" dans les pratiques de pêche, en particulier des filets avec plus de 85 % des engins échantillonnés sur la période. Les palangres benthiques représentent 8 % de l'échantillonnage et les palangres

pélagiques 4 %. Les autres métiers (nasses, pots à poulpes et lignes) représentent 2 % de cette collecte, considérée comme représentative de l'effort de pêche réalisé par la flottille (Bousquet et al, 2022).

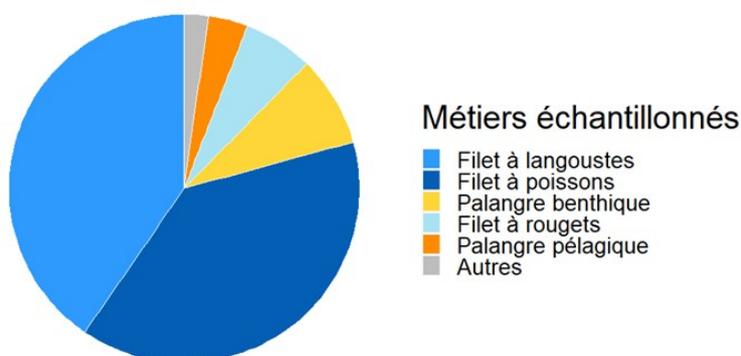


Figure 11 : Proportions des métiers échantillonnés entre 2018 et 2022 en Corse (projet DACOR et Campagnes CF-DCF, données d'embarquements)

Ces proportions varient en fonction des strates halieutiques, entités géographiques différant par leurs habitats, la géomorphologie des fonds et la gestion réglementaire qui s'y applique. Ce découpage mis en place dans les travaux historiques (Marin 1985 ; Pere 2012) en Corse a été légèrement redéfini lors du projet DACOR afin de répondre aux problématiques actuelles. Il est constitué de 6 strates, utilisées dans cette analyse : Cap Nord, Plaine, Sud, Ajaccio – Valinco, Porto – Sagone et Calvi – Saint-Florent (Fig. 12).

Les 2 strates les plus au sud (Ajaccio-Valinco et Sud) de la Corse comptent une proportion plus importante de filets à langoustes (environ 50 %) et de palangres benthiques (entre 10 et 25%) tandis que les 3 strates au Nord et à l'Ouest (Cap Nord, Calvi-St Florent et Porto-Sagone) comptent plus de filets à poissons (entre 42 et 57 %). La Plaine orientale est la strate comptant la plus grande diversité de métiers avec environ 56 % de filets, 30 % de palangres et 13 % de nasses diverses et pots à poulpes.

Ces différences spatiales sont fortement liées aux types de fonds marins et aux habitats ainsi qu'aux « habitudes » de pêche souvent associés aux systèmes de vente pratiqués dans ces micro-régions. Le plan d'échantillonnage de la palangre pélagique est quant à lui, très dépendant de la répartition spatiale des Autorisations européennes de pêche (AEP) et parfois limité par les autorisations d'embarquement de personnel spécial.

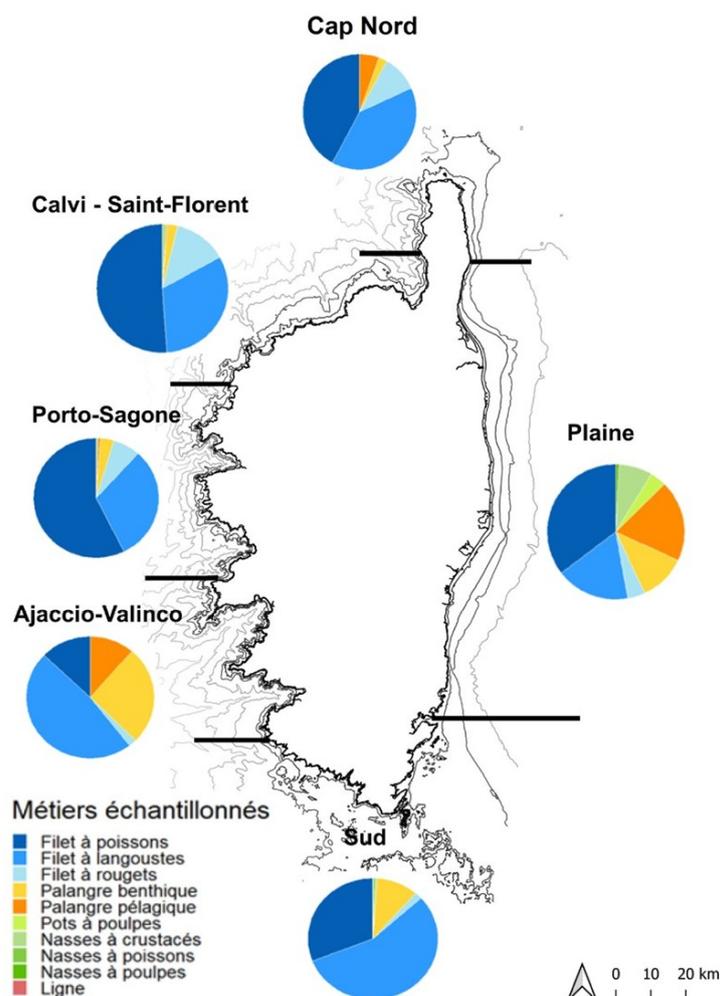


Figure 12 : Proportions des métiers échantillonnés par strate sur 5 ans en Corse (2018-2022, DACOR et campagnes CF-DCF, données d'embarquements)

Un protocole expérimental d'observations d'espèces indicatrices d'écosystèmes marins vulnérables a été intégré depuis 2022 au protocole de base d'échantillonnage halieutique.

Ce protocole novateur n'ayant jamais été appliqué sur des fileyeurs de la petite pêche côtière de Corse, permettra de mieux évaluer les interactions existantes ou non, entre les engins de pêche pratiqués et les habitats vulnérables comme le coralligène. L'observation et la quantification de certaines espèces appartenant à l'embranchement des spongiaires et à l'ordre des anthozoaires (principalement des gorgones et des coraux), indicatrices de ces écosystèmes sont des éléments répondant aux directives européennes.

Les premiers résultats depuis 2022 permettent cependant de montrer un impact très faible sur les fonds marins de Corse.

4.2 Analyse des CPUE massiques moyennes des quatre métiers les plus pratiqués en Corse

Dans cette partie, les unités exprimant les captures par unité d'effort (CPUE) sont :

- le gramme par pièce de filet de 50 mètres (g/pdf) pour les filets à langoustes et à poissons ;
- le gramme par dizaine d'hameçons (g/dizaine d'hameçons) pour les palangres benthiques et pélagiques.

4.2.1 Filets à langoustes

Le filet à langoustes est le métier le plus pratiqué dans les données collectées entre 2018 et 2022. Dans la majorité des cas, il s'agit de filets trémails (GTR). La CPUE massique moyenne conservée est évaluée à $483,2 \pm 12$ g/pdf (n = 968). Elle est relativement stable ces 5 dernières années.

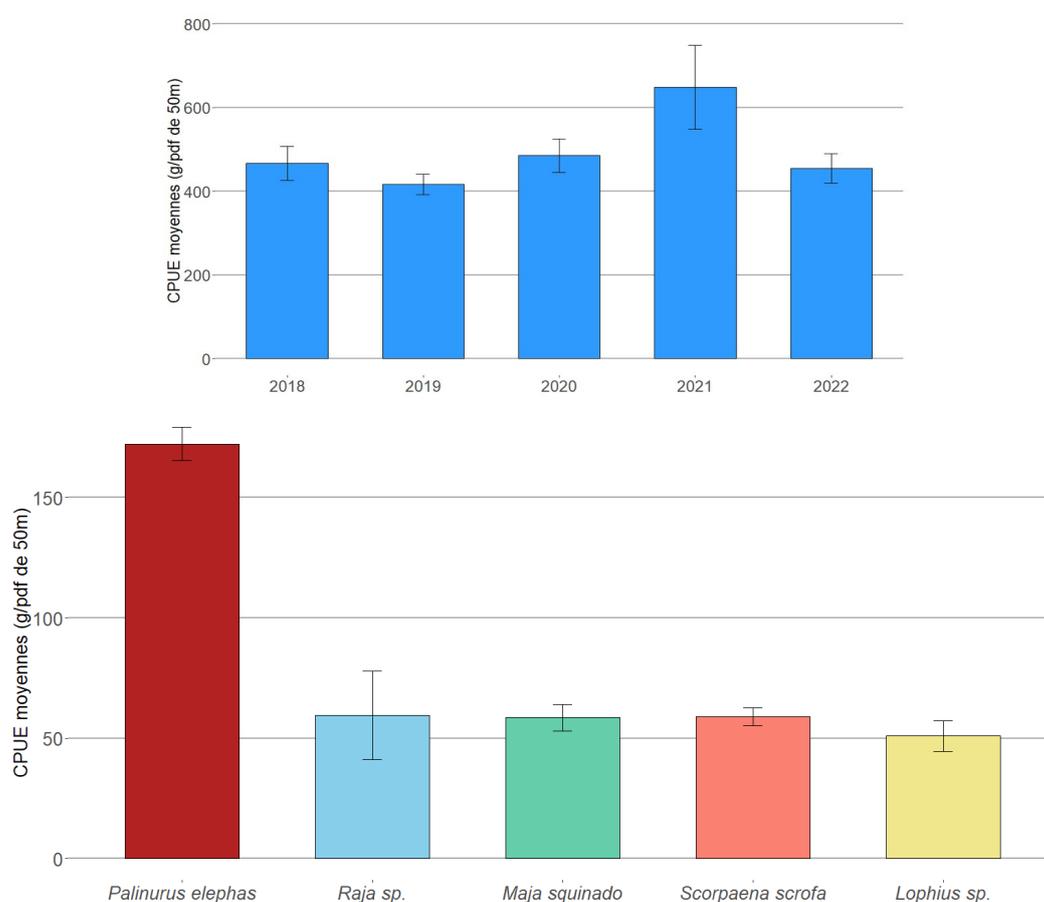


Figure 13 : Evolution interannuelle des CPUE moyennes conservées (g/pdf de 50m) dans les filets à langoustes entre 2018 et 2022 (haut) et CPUE moyennes des cinq principales espèces conservées dans ces filets pour la même période (bas). Nombre annuel d'opérations échantillonnées : 2018 = 176 ; 2019 = 313 ; 2020 = 122 ; 2021 = 180 ; 2022 = 177.

La principale espèce capturée et conservée par les pêcheurs est la langouste rouge (*Palinurus elephas*), première cible de ces engins, avec plus de 172 g/pdf en moyenne sur cinq ans (soit environ 2 kg / filet de 600 m de long). Ce métier sélectif permet néanmoins de capturer d'autres

espèces commerciales telles que certaines raies comestibles et baudroies, des grandes araignées (*Maja squinado*) et des chapons (*Scorpaena scrofa*) (Fig. 13).

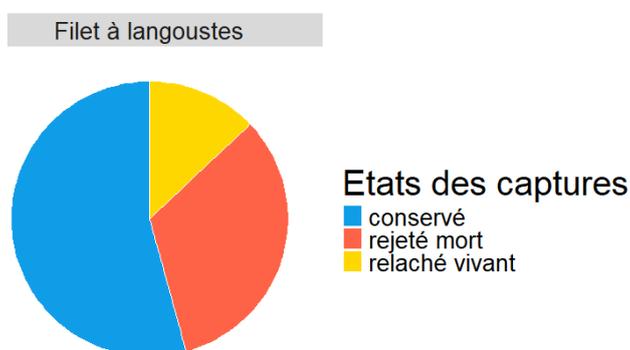


Figure 14 : Proportions des états des captures dans les CPUE des filets à langoustes entre 2018 et 2022

La part de prises conservées représente 54 % des CPUE moyennes dans les filets à langouste. Les captures non commercialisées sont relâchées vivantes à hauteur de 13 % et les captures mortes lors de la remontée des filets, représentent 33 % de la CPUE massique moyenne pour cet engin (Fig. 14). Cette proportion est majoritairement représentée par des captures prédatées par des puces de mer et non commercialisables (Fig. 15). Cette part importante est principalement due aux temps de cale d'un minimum 48 h et aux profondeurs importantes des zones exploitées (minimum 50 m). Les espèces relâchées vivantes non commercialisables (78 g/pdf) sont principalement des chondrichthyens non comestibles.

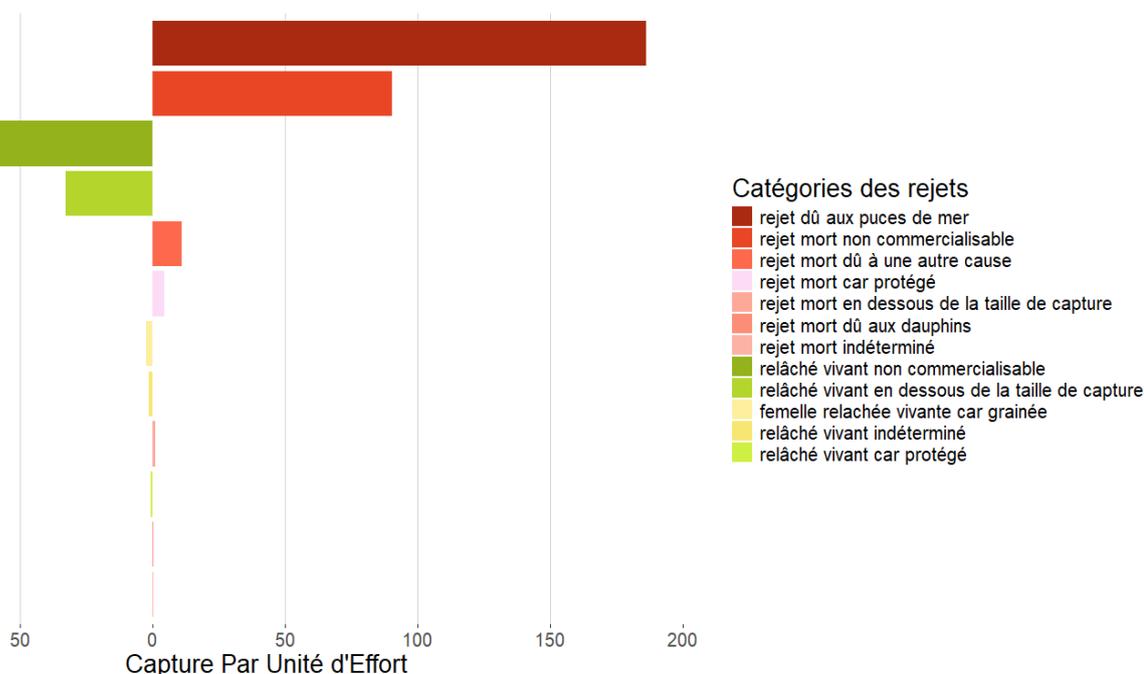


Figure 15 : CPUE massiques moyennes des catégories non retenues dans les filets à langoustes entre 2018 et 2022 (part des captures relâchées vivantes, à gauche et captures remontées mortes dans les filets, à droite)

4.2.2 Filets à poissons

Le second métier le plus échantillonné est le filet à poissons, au sens large, englobant les filets à poissons classiques, les filets à rougets, à Saint Pierre, à denti ou encore à sérioles. Cette catégorie de métier regroupe donc plusieurs types d'engins différents tels que des filets trémails (GTR), des filets droits (GNS) et des battudes (GTN). Les modalités de cale de ces engins permettent de les réunir afin de les traiter dans la même catégorie. Historiquement calés quelques heures pour exploiter les phases de coucher et du lever du soleil, ils sont calés sur une durée moyenne de 24 h depuis les années 1990.



Figure 16 : Evolution interannuelle des CPUE moyennes conservées (g/pdf de 50m) dans les filets à poissons (sens large) entre 2018 et 2022 (gauche) et CPUE moyennes des six principales espèces conservées dans ces filets pour la même période (droite). Nombre annuel d'opérations échantillonnées : 2018 = 221 ; 2019 = 312 ; 2020 = 148 ; 2021 = 194 ; 2022 = 209.

La CPUE moyenne annuelle conservée est évaluée à $655,5 \pm 20,8$ g/pdf ($n = 1\ 081$) entre 2018 et 2022. Elle présente une tendance à la hausse sur la période étudiée. Les 6 espèces les plus représentées dans les captures conservées sont le chapon (*Scorpaena scrofa*), largement dominant avec plus de 80 g/pdf de 50m, le rouget de roche (*Mullus surmuletus*), la grande araignée (*Maja squinado*), la mostelle de roche (*Phycis phycis*), le denti (*Dentex dentex*) et le corb (*Sciaena umbra*), oscillant globalement entre 30 et 50 g/pdf de 50m (Fig. 16).

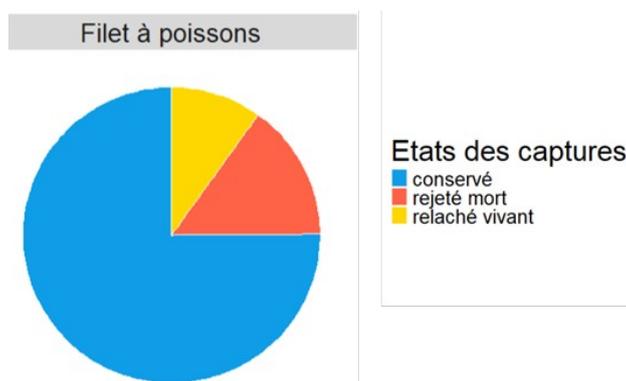


Figure 17 : Proportions des états des captures dans les CPUE des filets à poissons entre 2018 et 2022.

Le taux de prises conservées pour ce métier atteint 75 % de la CPUE moyenne contre 25 % de captures non retenues. L'analyse des parties non retenues montre que 10 % des captures sont relâchées vivantes dans le milieu naturel et 15 % sont mortes lors de la remontée des engins de pêche (Fig.17) et majoritairement représentées par des espèces non commercialisables (Fig. 18).

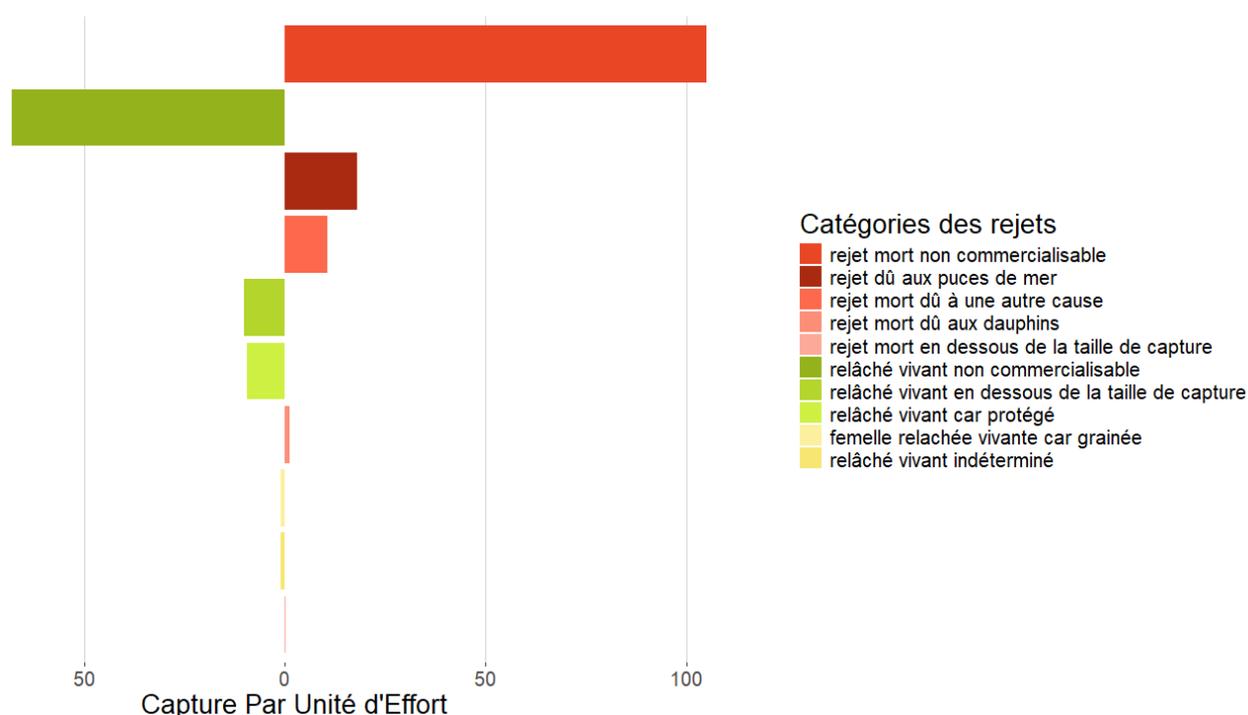


Figure 18 : CPUE moyennes des catégories non retenues dans les filets à poissons entre 2018 et 2022 (part des captures relâchées vivantes, à gauche et captures remontées mortes dans les filets, à droite)

Dans les zones de protection renforcée de la RNBB (15 % de la surface totale des 80 000 ha de la réserve naturelle) où la pêche récréative est fortement réglementée (chasse sous-marine interdite, quota de pêcheurs récréatifs, engins de pêche tenus à mains uniquement autorisées, limitation 5 kg par jour et par pêcheur), nous avons comparé en 2018, 2019 et 2021 les CPUE moyennes des filets à poissons des pêcheurs artisans pour des espèces « gagnantes » conservées dans les filets à poissons avec les autres zones de la RNBB faiblement réglementées (déclaration de pêche obligatoire, limitation à 5 kg par jour et par pêcheur) ainsi que pour les zones à l'extérieur de la RNBB (réglementation générale des pêches maritimes). Ces espèces, Denti (*Dentex dentex*),

Pagre (*Pagrus pagrus*), Chapon (*Scorpaena scrofa*), Mérrou brun (*Epinephelus marginatus*), Sar commun (*Diplodus sargus*), Rascasse brune (*Scorpaena porcus*), Mostelle (*Phycis phycis*), Labre vert (*Labrus viridis*) et Rouget de roche (*Mullus surmuletus*), représentent pour l'ensemble de la Corse, 55% de la biomasse des CPUE moyennes conservées des filets à poissons en Corse (2018/2019/2021) et 68 % de la valeur économique totale de cette CPUE. La CPUE de l'ensemble de ces espèces est environ deux fois plus importante dans les zones de protection renforcée de la RNBB par rapport aux autres zones de la RNBB et sur l'ensemble de la Corse.

La distribution de tailles des captures dans les filets à poissons montre également des proportions de classes de grandes tailles largement supérieures dans les zones de protection renforcées par rapport aux autres zones de pêche pour le même engin. Ces données confirment les différentes analyses effectuées depuis 1995 par les comptages visuels en plongée de l'ichtyofaune dans l'infralittoral de cet espace protégé.

4.2.3 Palangre benthique

La palangre benthique est constituée d'une ligne "mère" à laquelle sont rattachées des lignes "filles" dont le fil en nylon est plus fin et sur lequel est fixé un hameçon. Ces palangres sont généralement calées sur le fond marin, mais il arrive qu'elles soient maintenues légèrement au-dessus du fond, ce sont alors des palangres suspendues. Cet engin de pêche cible les poissons démersaux de plusieurs familles de sparidés mais également des grands prédateurs benthiques.

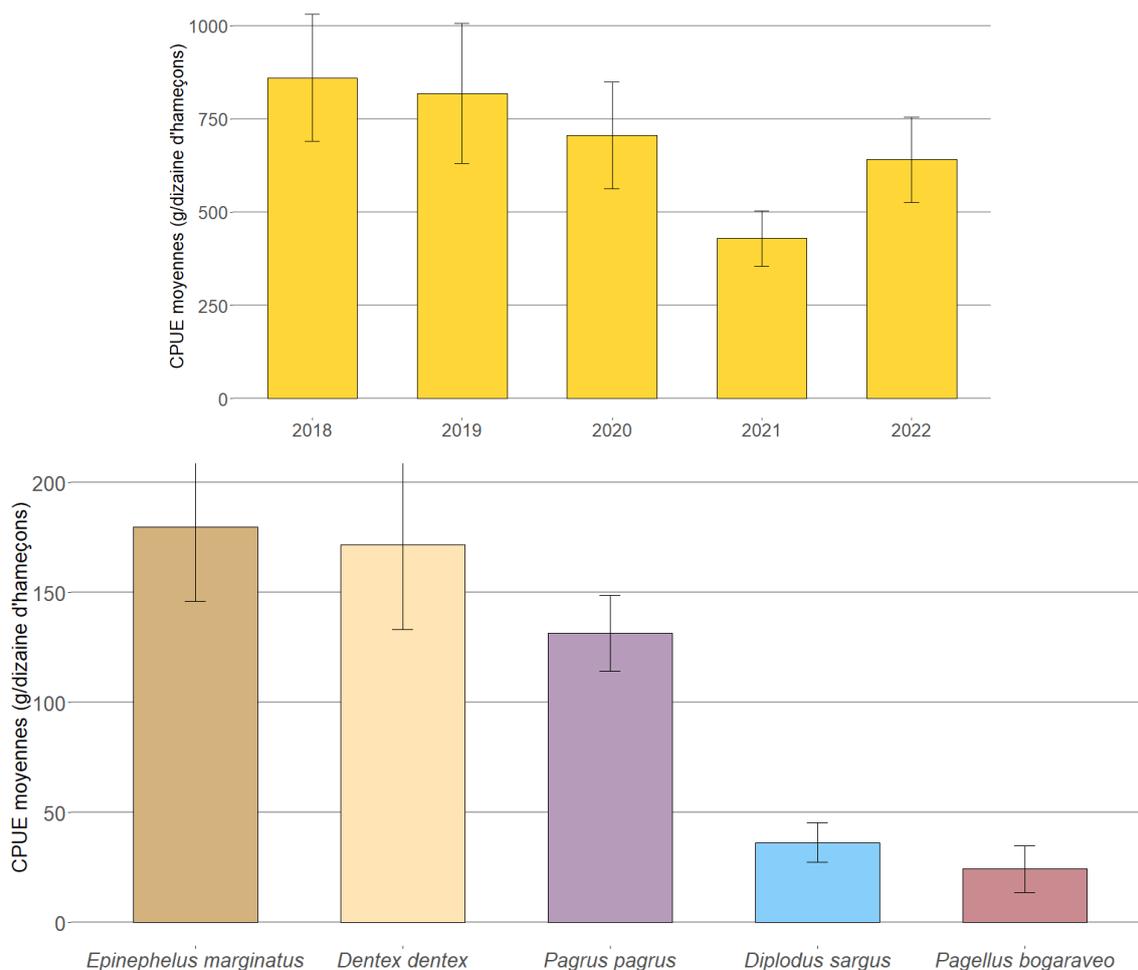


Figure 19 : Evolution interannuelle des CPUE moyennes conservées (g/dizaine d'hameçons) dans les palangres benthiques entre 2018 et 2022 (haut) et CPUE moyennes des cinq principales espèces conservées dans cet engin pour

la même période (bas). Nombre annuel d'opérations échantillonnées : 2018= 36 ; 2019= 32 ; 2020= 41 ; 2021= 49 ; 2022=43.

La CPUE moyenne conservée de cet engin est estimée à 660,2 +/- 59,8 g/dh (n= 201) entre 2018 et 2022. On note une légère diminution des captures moyennes entre 2018 et 2022 sur l'ensemble de la Corse. Les 3 espèces capturées sont le mérrou brun (*Epinephelus marginatus*) avec environ 180 grammes par dizaines d'hameçons (g/dh), le denti (*Dentex dentex*) avec 170 g/dh et le pagre (*Pagrus pagrus*) avec 140 g/dh (Fig. 19).

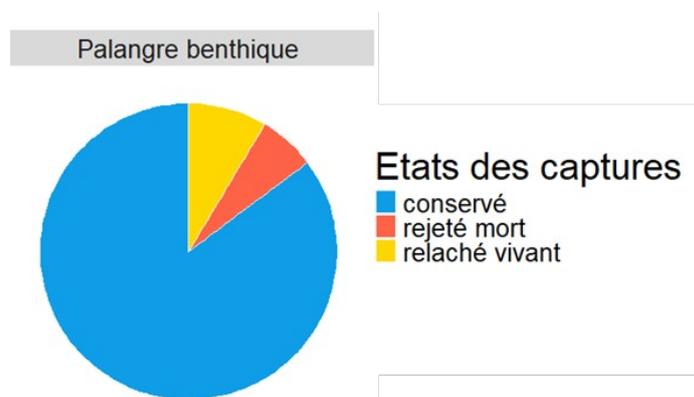


Figure 20 : Proportions des états des captures dans la CPUE des palangres benthiques entre 2018 et 2022

Dans les captures des palangres benthiques, 85% des CPUE sont conservées, 9% sont relâchées vivantes et seulement 6% sont remontées mortes (Fig. 20). Cette technique très sélective permet également aux pêcheurs de relâcher les espèces non commercialisables vivantes en mer (66 grammes pour 10 hameçons) (Fig. 21).

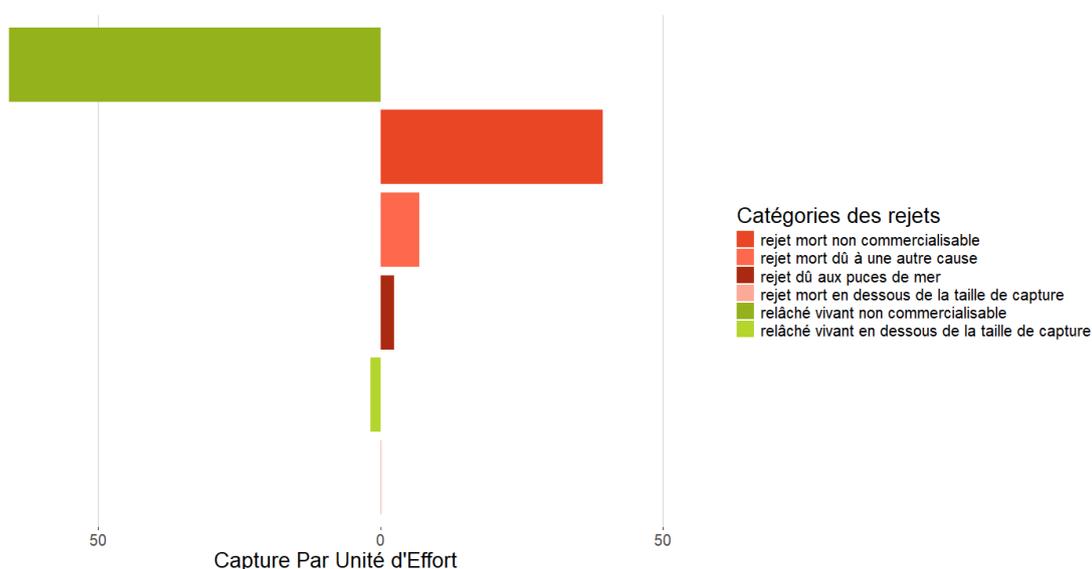


Figure 21 : CPUE moyennes des catégories non retenues dans les palangres benthiques entre 2018 et 2022 (part des captures relâchées vivantes, à gauche et captures remontées mortes, à droite)

4.2.4 Palangre pélagique

La palangre pélagique est basée sur le même principe que la palangre benthique, la différence repose sur le fait qu'elle cible des poissons pélagiques. Elle peut être dérivante ou stabilisée au fond grâce à des lestes ou des ancres. La CPUE moyenne est estimée à 3 457 +/- 421,2 g/dh (n= 88) entre 2018 et 2022 et semble diminuer depuis 2019 (Fig. 22). On souligne cependant une grande variabilité entre les différentes marées échantillonnées. Ces variations de capture peuvent être induites par les flux de migrations des espèces pélagiques ciblées à suivre sur le long terme.

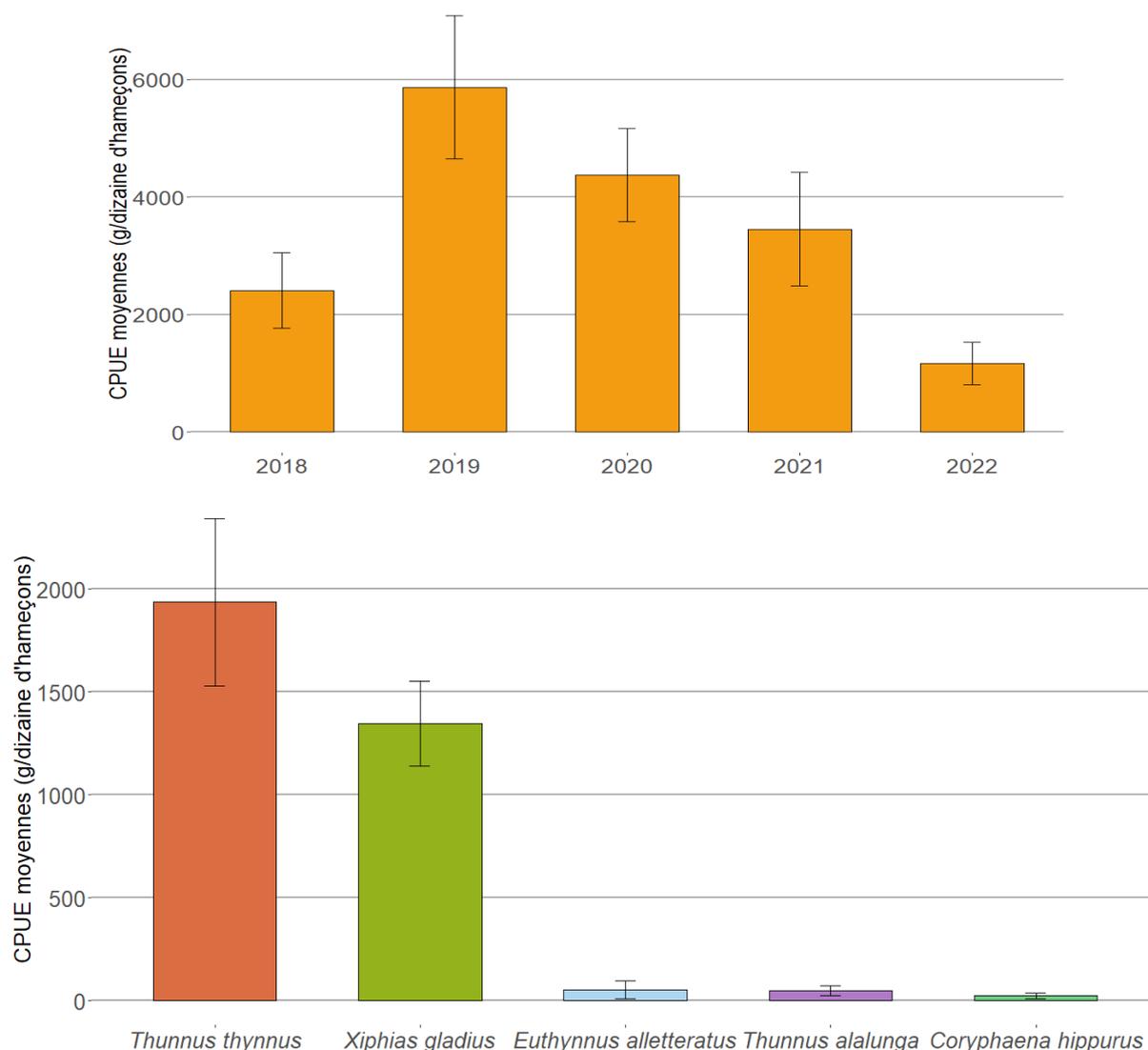


Figure 22 : Evolution interannuelle des CPUE moyennes conservées (g/dizaine d'hameçon) dans les palangres pélagiques entre 2018 et 2022 (gauche) et CPUE moyennes des principales espèces conservées dans ces palangres pour la même période (droite). Nombre annuel d'opérations échantillonnées : 2018= 33 ; 2019= 18 ; 2020= 18 ; 2021= 8 ; 2022=11.

Les deux espèces ciblées et les plus capturées par la pêche corse pour cet engin, sont le thon rouge (*Thunnus thynnus*) à près de 2000 g par dizaine d'hameçons et l'espadon (*Xiphias gladius*) avec environ 1400 g par dizaine d'hameçons (Fig. 22).



Figure 23 : Proportion des états des captures dans la CPUE des palangres benthiques entre 2018 et 2022

Cet engin de pêche se caractérise également par une grande sélectivité, 81 % des CPUE sont conservées, 15 % sont relâchées vivantes et 4 % seulement sont remontées mortes (Fig. 23). Parmi les captures non retenues, plus de 560 g/dh sont relâchés vivantes. On note dans cette catégorie une majorité de biomasse représentée par des poissons-lune (*Mola mola*) et de requins pélagiques (Requin peau bleue : *Prionace glauca*) ou d'espèces dont l'exploitation est réglementée comme le requin mako : *Isurus oxyrinchus*¹). La catégorie « hors AEP » représente 43 g/dh en moyenne et correspond à des poissons relâchés vivants par des pêcheurs non-détenteurs d'AEP pour les espèces concernées.

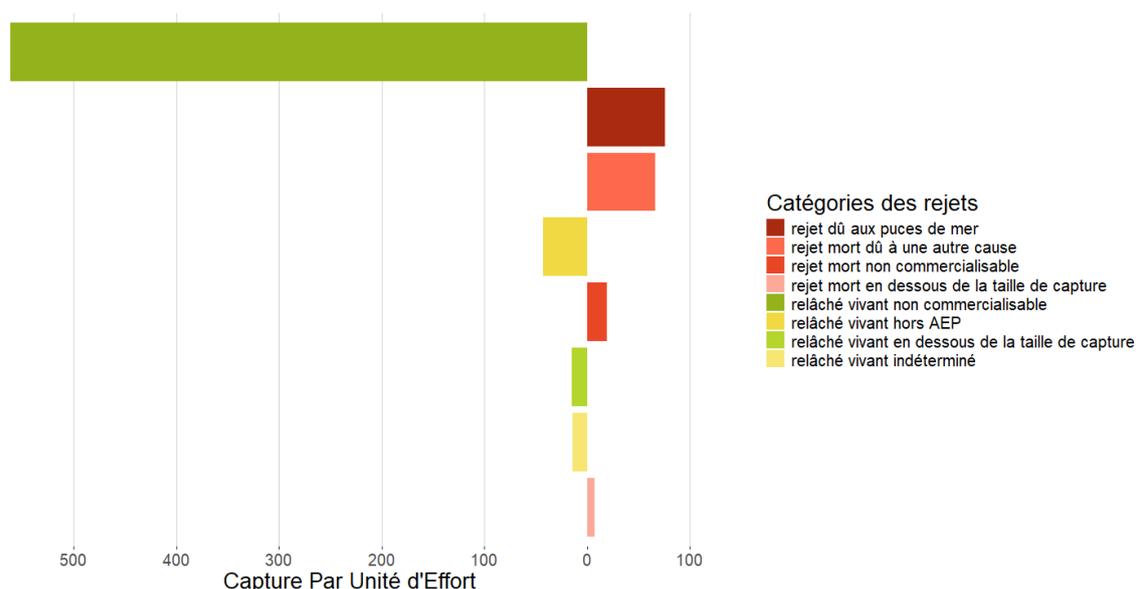


Figure 24 : CPUE moyennes des catégories non retenues dans les palangres pélagiques entre 2018 et 2022

Les résultats obtenus dans cette analyse sont représentatifs de la sélectivité des métiers utilisés. Ceux-ci permettent un tri des prises en fonctions de leurs tailles, leur statut de protection ou leur intérêt commercial, renforçant l'aspect durable et non destructif de la petite pêche côtière.

¹ Le requin mako est protégé depuis 2019 (Règlement (UE) 2019/1241 du parlement européen et du conseil du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures), il apparaît ici en relâché vivant non commercialisable dans les données de 2018 uniquement.

L'analyse fine de la portion des prises non retenues dans les captures a mis en évidence les points suivants :

- environ 50 % de la biomasse non retenue par les pêcheurs est relâchée vivante dans l'écosystème
- les prises non retenues représentent principalement des espèces non commercialisées sur le marché local ou inférieures à la taille de capture

La petite pêche côtière est caractérisée par certaines bonnes pratiques pouvant contribuer au maintien de la ressource halieutique et à la préservation des espèces vulnérables comme certaines espèces de raies et de requins menacés de surpêche en Méditerranée.

4.2.5 Analyse des rendements moyens journaliers des navires pour les engins benthiques

Le rendement journalier est l'indicateur de productivité d'une journée de pêche. Les sorties en petite pêche côtière autour de la Corse, se font quotidiennement, lorsque la météo le permet. La figure 25 présente l'évolution temporelle du panier journalier moyen d'un pêcheur pratiquant des engins benthiques en Corse se situant entre 15 et 20 kg de prises conservées par jour et par bateau, selon les années. Cette tendance est relativement stable entre 2018 et 2022, cependant elle ne prend pas en compte l'effort de pêche déployé pour arriver à ce rendement moyen.

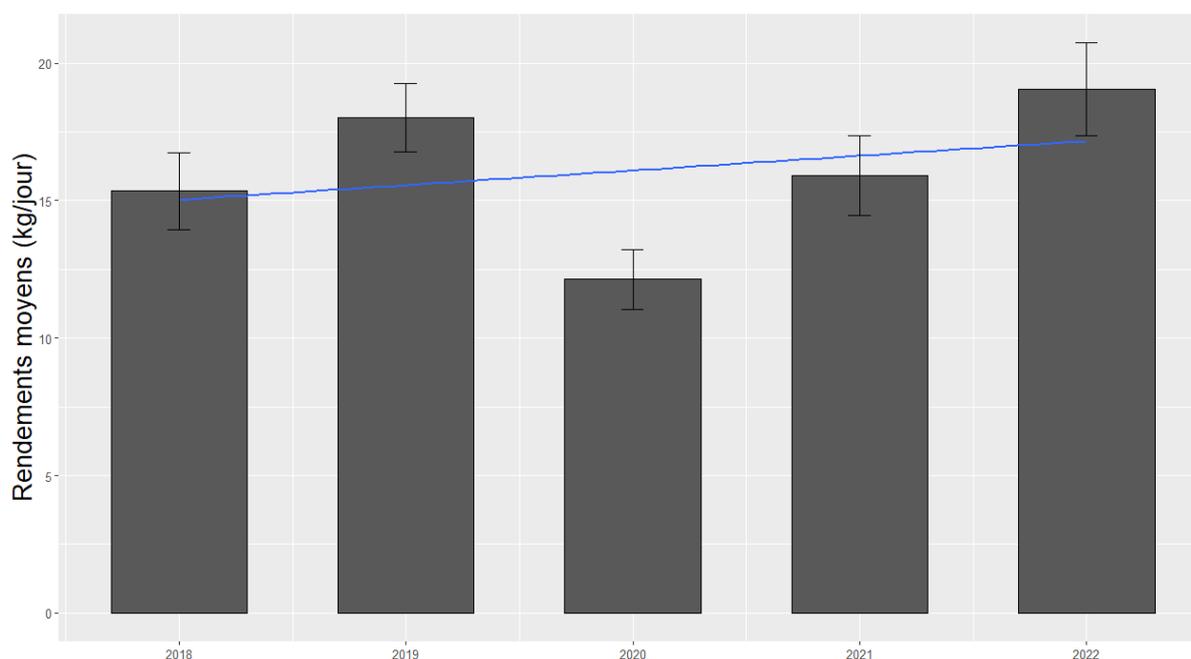


Figure 25 : Rendements journaliers moyens (kilogrammes/jour) par année d'échantillonnage pour les engins benthiques (2018-2022, DACOR et campagnes CF-DCF, données d'embarquements)

4.2.6 Valeur économique des espèces dans la CPUE moyenne

Afin d'estimer la valeur économique des opérations de pêche, les catégories suivantes ont été attribuées à l'ensemble des espèces recensées lors des embarquements entre 2018 et 2022 sur la base d'une expertise locale des partenaires du projet DACOR mise à jour par l'OEC. Cette évaluation d'un prix de vente moyen en fonction des catégories commerciales, prend en compte les différents circuits de vente tels que la restauration, les mareyeurs, les particuliers, les poissonneries

- Soupe (< 8 € / kilogramme)
- Intermédiaire (10 – 15 € / kilogramme)
- Noble (15 – 50 € / kilogramme)
- Crustacés fins (50 – 100 € / kilogramme).

Une CPUE massiques moyennes de prises conservées est présentée en figure 26 pour chaque métier et pour chacune des catégories commerciales. **La part des espèces à haute valeur commerciale (« fin »), représente 36 % de la CPUE moyenne des filets à langouste faisant de ce métier, le plus rentable d'un point de vue économique pour la flottille.** Cette interprétation ne prend pas en compte le temps démaillage, la dégradation et la perte des filets sur les fonds rocheux, les distances parcourues vers les sites de pêches et la perte occasionnée par un temps de cale de plus de 48 h (prédation par les puces de mer) déjà mis en évidence dans Bousquet *et al.* (2021).

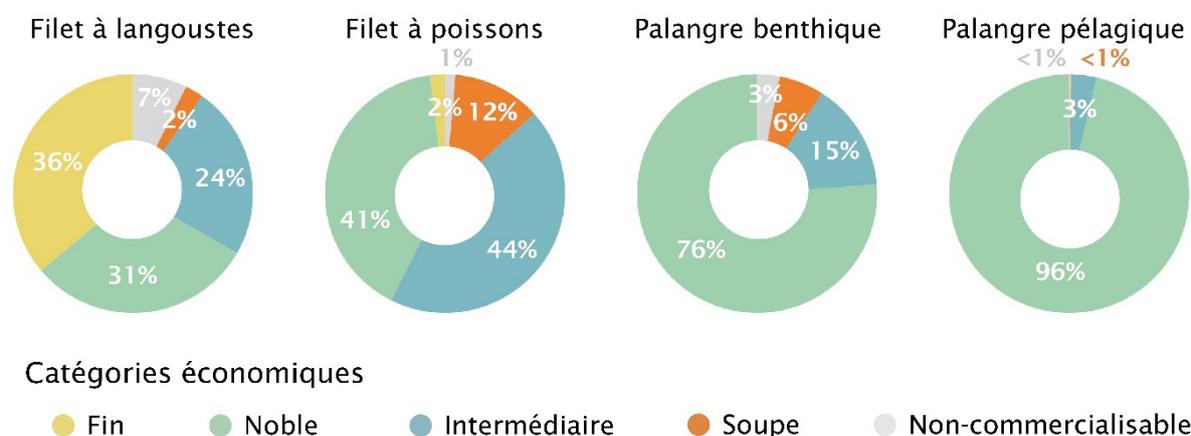


Figure 26 : Proportion des catégories commerciales dans les Captures Par Unité d'Effort conservées pour chaque métier en Corse entre 2018 et 2022.

Les espèces représentant les crustacés fins sont la langouste rouge (*Palinurus elephas*) et le Homard européen (*Homarus gammarus*) dans les filets à langoustes ainsi que dans les filets à poissons. (Fig. 26).

Les espèces de poisson définies dans le « fin » sont principalement représentées par le chapon (*Scorpaena scrofa*) et la baudroie (*Lophius piscatorius*) dans les filets à langoustes et par le chapon, le denti (*Dentex dentex*) et la mostelle (*Phycis phycis*) dans les filets à poissons. Elle

concerne le mérou brun (*Epinephelus marginatus*), le denti et le pagre commun (*Pagrus pagrus*) pour les palangres benthiques, et le thon rouge (*Thunnus thynnus*) et l'espadon (*Xiphias gladius*) pour les palangres pélagiques (Fig. 26).

La grande araignée (*Maja squinado*) et le rouget de roche (*Mullus surmuletus*) sont les deux espèces représentant la catégorie "intermédiaire" pour les filets à langoustes et les filets à poissons, respectivement. Le sar commun (*Diplodus sargus*) et la Thonine commune (*Euthynnus alletteratus*) sont les espèces "intermédiaires" les plus représentées dans la CPUE moyenne des palangres benthiques et les palangres pélagiques respectivement (Fig. 26).

La catégorie "soupe" concerne principalement le congre (*Conger conger*) pour les filets à langoustes, la rascasse brune (*Scorpaena porcus*) pour les filets à poissons, la murène (*Muraena helena*) pour les palangres benthiques, et finalement le congre sur les palangres pélagiques (Fig. 26).

La valeur monétaire de la production totale estimée par le SIH est en moyenne de 7 765 K€ sur la période (maximum de 8 755 K€ en 2018 et minimum de 6.640 K€ en 2020). On note cependant que le prix moyen au kilo utilisé dans la fiche régionale SIH (Activité des navires de pêche région Corse", 2021. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00802/91426/>) pour la langouste rouge est estimé à 46.86 €/Kg, ce qui est bien inférieur à l'évaluation proposée par l'OEC et le consortium DACOR pour cette espèce emblématique de pêche artisanale insulaire, se situe plutôt entre 70 et 100 €/kg en Corse. Des différences de prix de ventes sont également observées pour d'autres espèces comme le denti (*Dentex dentex*), le chapon (*Scorpaena scrofa*) et le rouget de roche (*Mullus surmuletus*).

4.2.7 Evaluation de la production des fileyeurs de corse

La production des petits métiers côtiers pratiquant le filet (GTR, GTN et GNS) a été calculée en 2018 et 2019 à l'échelle de l'île dans le cadre du projet DACOR (Durieux *et al.*, 2020 ; Bousquet *et al.*, 2021). La méthode de calcul a été développée sur la base de données directement collectées sur le terrain par les observateurs scientifiques grâce à la collaboration des pêcheurs professionnels partenaires du projet. Contrairement à la méthode appliquée par l'Ifremer dans le cadre du SIH, cette méthode appliquée à une petite flottille, n'utilise pas les données déclaratives des pêcheurs. Elle fait intervenir la capture par unité d'effort (CPUE) et l'effort de pêche estimé en utilisant les données d'embarquement auprès de 30 % de la flottille de Corse, les données d'activités portuaires relevées par les observateurs scientifiques sur l'ensemble des ports de l'île et les données météo comme suit :

$$Production(\text{tonnes/an}) = N_p * N_s * E * CPUE$$

Avec N_p = nombre de pêcheurs pratiquant le filet sur une année donnée

N_s = nombre de sorties / pêcheur / an

E_{\square} = effort de pêche / sortie / pêcheur (en nombre de pièces de filet de 50 mètres)

$CPUE_{\square}$ = Capture Par Unité d'Effort (en grammes / pièces de filet de 50 mètres)

Cette méthode n'a pas été appliquée aux autres métiers par manque de données sur l'effort de pêche (nombre de sorties) pour les palangres benthiques et les palangres pélagiques. Malgré une connaissance certaines des habitudes et des pratiques des pêcheurs corses par les coordinateurs

du projet, la poly-activité de la petite pêche côtière complexifie la collecte de données précises de l'effort de pêche par engin. Bien que l'activité des fileyeurs habituels soit bien connue des observateurs en mer et documentée en détail dans la base de données halieutique corse de l'OEC, **la pratique des palangres benthiques varie au cours de la saison en fonction de la météo et surtout de la demande commerciale pour cette flottille, totalement adaptée à un circuit court basé sur une vente locale et dépendante de la saison touristique en période estivale.**

La production des petits métiers côtiers pratiquant le filet a également été calculée tous les ans dans le cadre du programme ObsDeb de l'Ifremer, en utilisant la méthode SACROIS-extrapolé.

Grâce aux données de production annuelle transmises à l'OEC par l'Ifremer, pour les années 2017 à 2022, nous avons pu reconstituer une série temporelle sur 6 années suite à un traitement spécifique des tonnages proposés par la méthode SACROIS-extrapolé pour les engins utilisés par les fileyeurs de Corse (GTR, GTN, GNS et GNC). La confrontation des résultats obtenus à partir des deux méthodes en 2018 et en 2019, est présentée en figure 27.

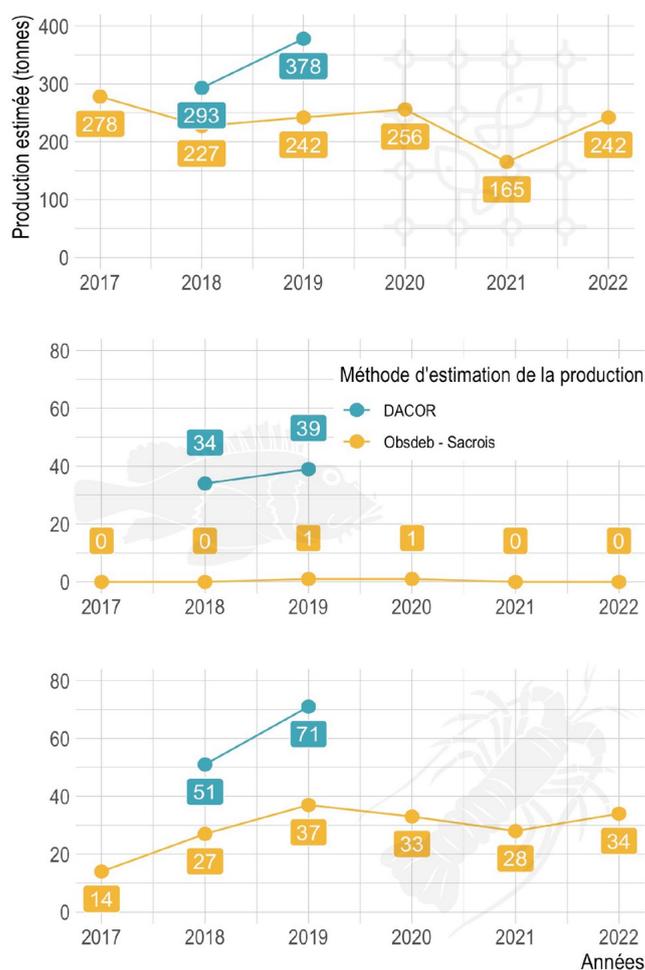


Figure 27 : Production estimée pour les captures conservées dans les filets (haut), pour le chapon (*Scorpaena scrofa*) (centre) et pour la langoustine (*Palinurus elephas*) (bas) en Corse en fonction des deux méthodes de calcul (DACOR et SACROIS-extrapolé).

Les productions annuelles issues des méthodes DACOR et SACROIS-extrapolé présentent une différence notable. En 2018 et 2019, la méthode SACROIS-extrapolé estime la production des filets à environ 227 et 242 tonnes respectivement, contre 293 et 378 tonnes pour la méthode

DACOR, **soit une différence de 66 tonnes en 2018 et 86 tonnes en 2019**. Dans cette même dynamique de comparaison, **la production du chapon est estimée à 0 et 1 tonne contre 34 et 39 tonnes** et celle de la langouste rouge est estimée à **27 et 37 tonnes respectivement contre 51 tonnes et 71 tonnes** pour la méthode DACOR.

Bien qu'il n'y ait qu'un facteur d'1,4 entre les deux méthodes pour la production des filets (toutes espèces confondues) en 2018 et 2019, la donnée de production issue de SACROIS-extrapolé pour la langouste rouge est 2 fois inférieure à celle calculée dans le cadre du projet DACOR (Fig. 27). Quant à celle du chapon issue des données de l'Ifremer, il est probable que la grande partie des déclarations soient confondues dans le taxon *Scorpaena spp* (Fig. 28).

Les évaluations de production de langouste rouge antérieures au projet DACOR (2004 à 2011) estimaient celle-ci entre 54 et 111 tonnes par an pour la Corse, avec une moyenne de 72 ± 18 tonnes (Pere 2012). Cette valeur se rapproche des estimations réalisées dans le cadre du projet DACOR. De plus, les données de productions 2018 et 2019 ont été validées par le CRPMEM de Corse, les prud'hommes et les partenaires du projet bénéficiant d'une bonne connaissance de l'activité de pêche dans la GSA 8.

Il convient de rappeler que les données SACROIS sont issues du croisement de plusieurs sources de données, dont les principales dans ce contexte sont les données du «Flux déclaratif» (journaux de bord et fiches de pêche renseignés par les pêcheurs dans le cadre de leurs obligations déclaratives) et les données de calendriers d'activité reconstituées par enquête. Dans le cas des petits métiers corses, le flux déclaratif est encore incomplet (bien que couvrant plus de 80% des navires, et près des trois quarts des mois d'activité). Par conséquent, les données SACROIS couvrent partiellement l'activité de pêche. Elles sont donc extrapolées, en s'appuyant sur les données exhaustives de calendrier d'activité reconstitués par enquête.

Dans le cadre du projet DACOR, l'OEC échantillonne la totalité de certaines marées, par embarquements d'observateurs en mer, et le suivi de l'activité des navires est également réalisé par observation directe par l'OEC sur les ports de pêche, indépendamment du flux déclaratif.

Les approches sont donc très différentes entre les deux méthodes et une étude dédiée à leur confrontation permettrait d'identifier les espèces ou flottilles potentiellement mal couvertes par le flux déclaratif. Cela permettrait de lever des incertitudes à la fois sur l'identification de certaines espèces et sur les quantités et valeurs débarquées par des pêcheries majeures de Corse.

5 Présentation des données du SIH

5.1 Captures et débarquements

En moyenne sur 2019-2023, les débarquements annuels des pêcheries corses sont de 610 tonnes pour une valeur de 6.9 millions d'euros. Les poids débarqués sont en diminution de 707 tonnes en 2019 à 459 tonnes en 2023 ; les valeurs diminuent également, mais un peu moins vite, passant de 7.5 millions d'euros en 2019 à 5.6 millions d'euros en 2023 (Fig. 29).

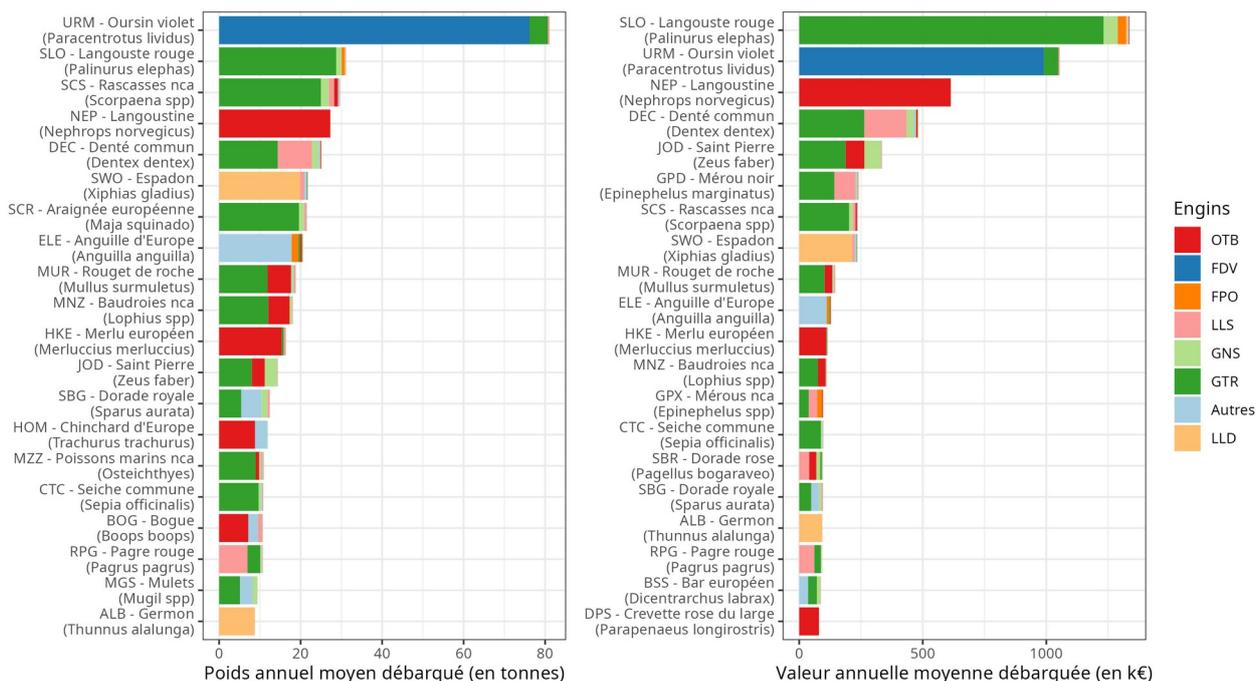


Figure 28 : Débarquement annuel moyen pour les 20 premiers taxons en poids et en valeur, sur la période 2019-2023 par engin. Données issues de SACROIS extrapolé. OTB : Chaluts de fond à panneaux, GNS : Filets maillants calés, GTR: Trémails, FPO: Nasses/casiers/pots, LLS: Palangres calées (fixes), LLD: Palangres dérivantes, FDV: Apnée.

Les débarquements des pêcheries corses sont marqués par trois taxons (Fig. 28) ; d'une part l'oursin violet (*Paracentrotus lividus*) qui est très largement l'espèce la plus débarquée en poids avec près de 80 tonnes en moyenne par an et représente la seconde valeur commerciale d'environ 1 million d'euros. Cette espèce est essentiellement pêchée par des plongeurs apnéistes.

La langouste rouge (*Palinurus elephas*) est la première valeur commerciale pour 1.3 millions d'euros et la seconde en termes de poids avec un peu plus de 30 tonnes, essentiellement pêchée par des filets de type trémails.

Enfin la langoustine (*Nephrops norvegicus*) est la troisième valeur commerciale avec environ 600 000 euros de débarquements pour un peu moins de 30 tonnes, exclusivement pêchée par les chalutiers de fond.

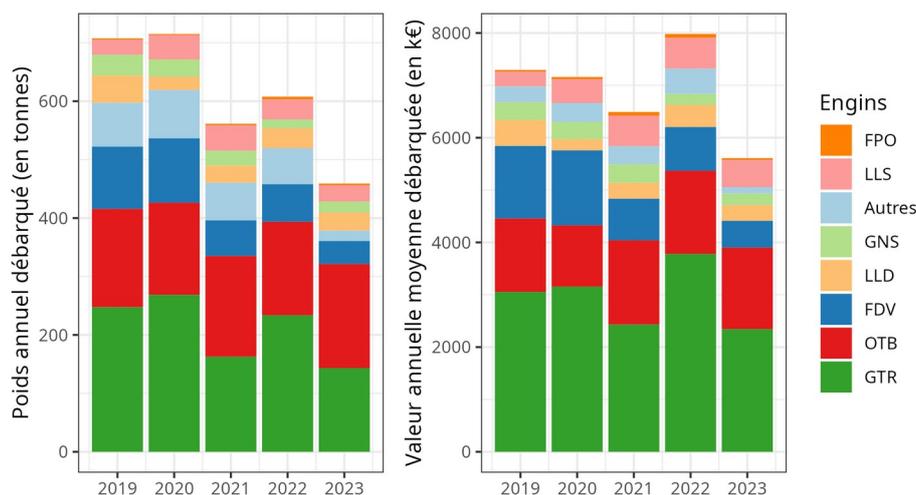


Figure 29 : Débarquement annuel moyen en poids et en valeur, sur la période 2019-2023 par engin. Données issues de SACROIS extrapolé. OTB : Chaluts de fond à panneaux, GNS : Filets maillants calés, GTR : Trémails, FPO : Nasses/casiers/pots, LLS : Palangres calées (fixes), LLD : Palangres dérivantes, FDV : Apnée.

5.2 Focus sur les chalutiers

La pêche au chalut est interdite dans la zone des trois milles autour de l'île par l'article 5 de l'arrêté du 28 février 2013, et depuis le plan WestMed portant adoption d'un plan de gestion pour la pêche professionnelle au chalut en Corse (GSA 8), la pêche au chalut exploitant les espèces démersales est interdite jusqu'à 6 milles nautiques ou 100 mètres de profondeur pour une durée de 3 mois, du 15 novembre au 15 décembre, du 1er janvier au 31 janvier, et du 15 février au 15 mars.

Cette nouvelle réglementation concerne essentiellement le sud de l'île et quelques zones l'est de l'île situées au-delà des trois milles (Fig. 30).

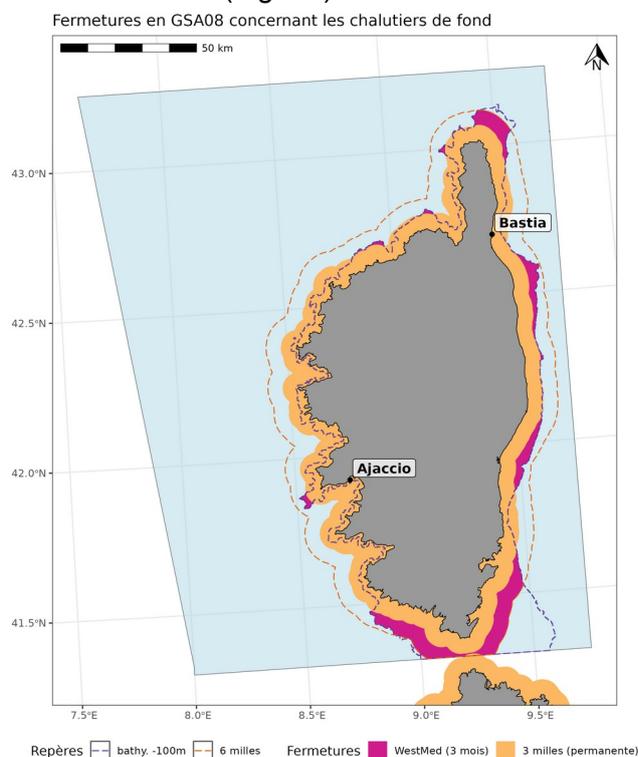


Figure 30 : Carte des fermetures concernant les chaluts de fond dans la zone CGPM GSA08.

Comme pour les fileyeurs, l'activité de pêche au chalut de fond est très saisonnière en Corse, avec un pic d'activité en été et une variation du nombre de chalutiers actifs au cours de l'année. Elle est cependant stable depuis 2019 et en particulier sur les deux dernières années (Fig. 31).

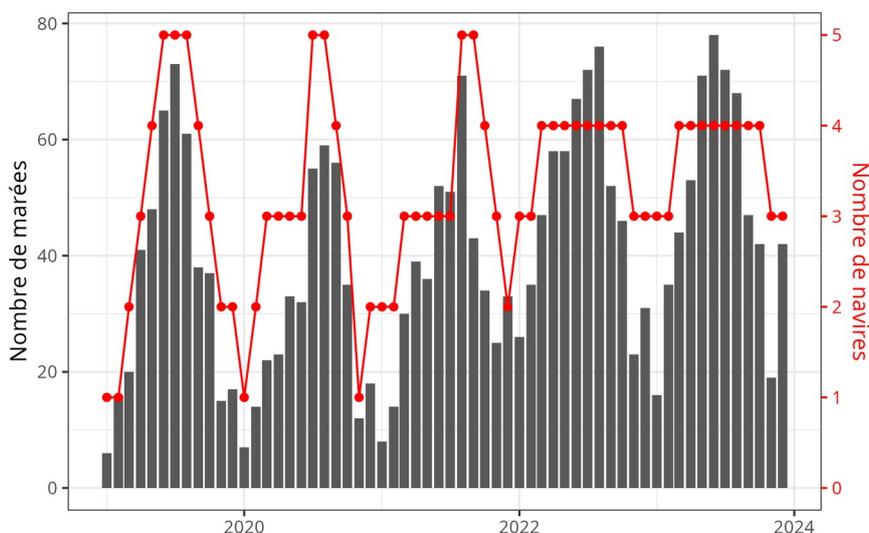


Figure 31 : Évolutions mensuelles du nombre de chalutiers de fond actifs et du nombre de leurs marées débarquées dans un lieu corse. Données SACROIS.

La principale espèce capturée tant en poids qu'en valeur est la langoustine (*Nephrops norvegicus*) dont 25 tonnes sont débarquées annuellement pour une valeur de plus de 0,5 M€ (Fig. 32).

Les autres espèces les plus débarquées sont en poids, le merlu (*Merluccius merluccius*), le chinchard (*Trachurus trachurus*) et l'encornet rouge (*Illex spp.*) et en valeur, le merlu (*Merluccius merluccius*), la crevette rose du large (*Parapanaeus longirostris*), et le Saint-Pierre (*Zeus faber*) (Fig. 32).

Il faut noter la présence dans les données de la crevette bouquet delta (*Palaemon longirostris*) pour laquelle nous avons un doute sur l'identification de l'espèce. Les erreurs de codes espèce ne sont pas rares dans les déclarations.

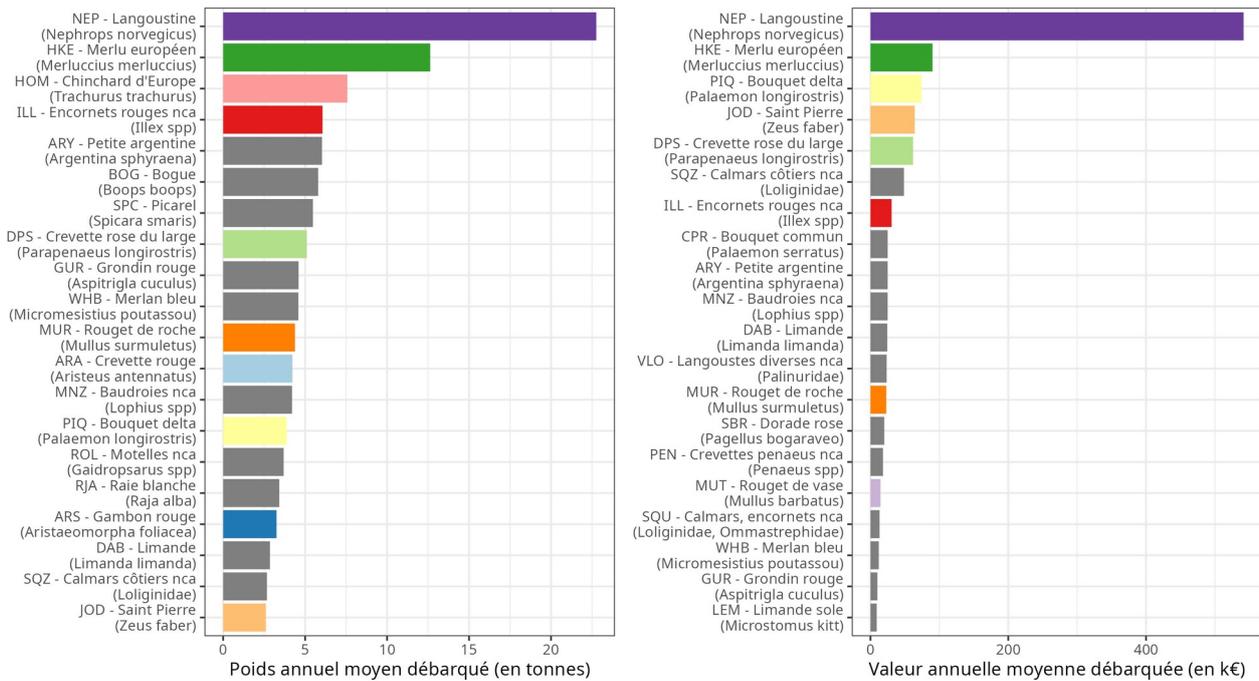


Figure 32 : Débarquements annuels moyens des 20 taxons les plus importants en termes de poids et de valeurs sur la période 2019-2023 concernant les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS.

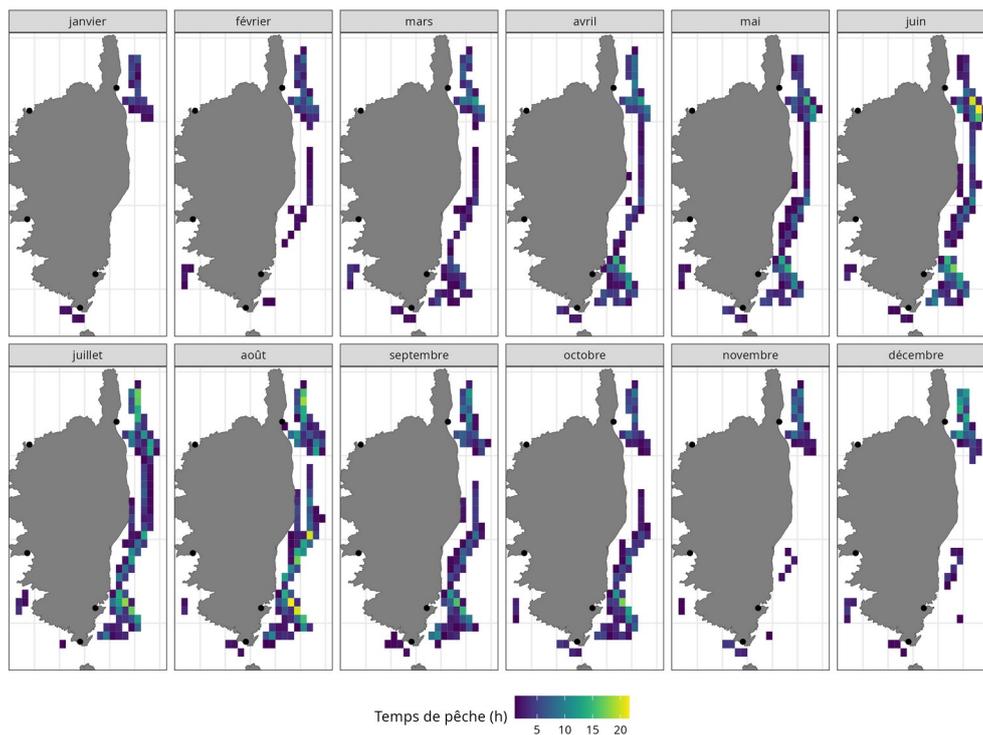


Figure 33 : Carte de l'effort de pêche mensuel moyen sur la période 2019-2023 des chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.

Le jeu de donnée « SACROIS spatialisé » nous permet d'avoir une estimation de la localisation des activités de pêches des chalutiers qui sont équipés de VMS.

L'activité se concentre essentiellement sur la côte est, au droit du cap Corse au nord, et principalement de Solenzara à l'extrémité sud de l'île (Fig. 33). Les débarquements suivent globalement le même motif que la carte de l'effort de pêche (Fig. 34). Il faut noter que les périodes et zones de fermeture dans le cadre de WestMed (Fig. 30) correspondent à des mois de faibles activités (15 novembre-15 décembre, 1^{er} au 31 janvier et du 15 février au 15 mars).

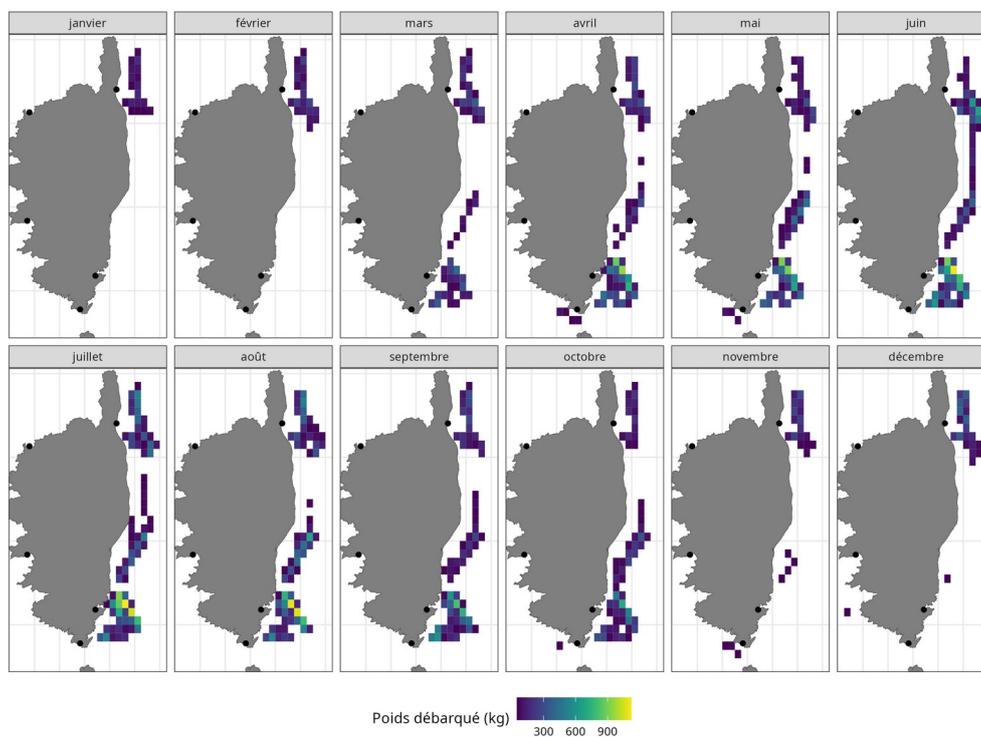


Figure 34 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.

La répartition de l'origine des débarquements par espèce montre pour que la langoustine est capturée sur toute la zone exploitée par les chalutiers (Fig. 35).

Le merlu semble être capturé plus dans la partie sud de l'île d'avril à septembre (Fig. 36), en dehors des périodes de fermetures du plan de gestion WestMed. L'établissement de fermetures alternatives visant la protection des juvéniles de cette espèce est difficile à établir sans avoir obtenu la composition en taille des captures par de l'échantillonnage en mer.

Concernant les crevettes profondes, la crevette rose du large semble plus inféodée à la côte nord-est (Fig. 37), alors que la crevette rouge est capturée exclusivement de septembre à décembre dans la partie sud-est de la Corse (Fig. 38).

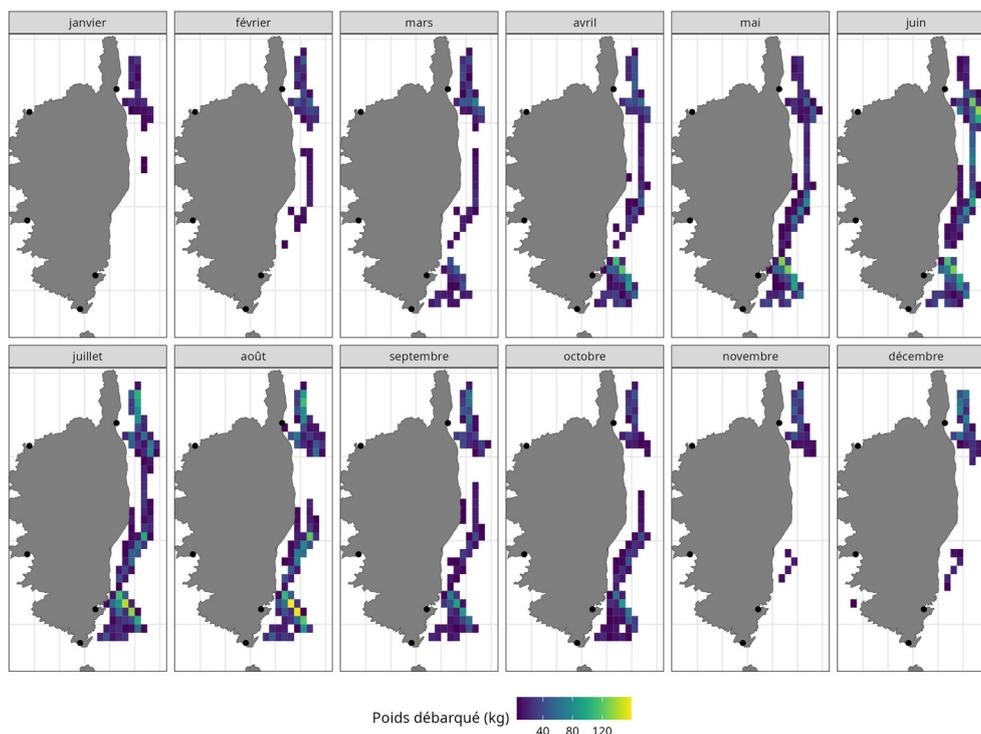


Figure 35 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué de la langoustine (*Nephrops norvegicus*) sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.

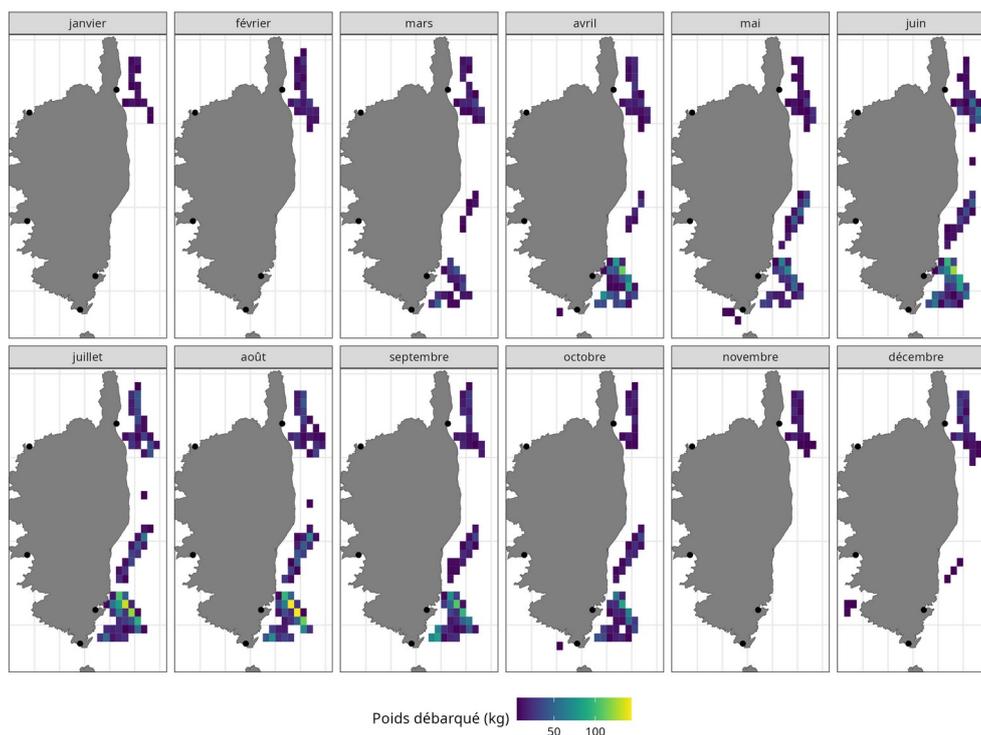


Figure 36 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué du merlu (*Merluccius merluccius*) sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.

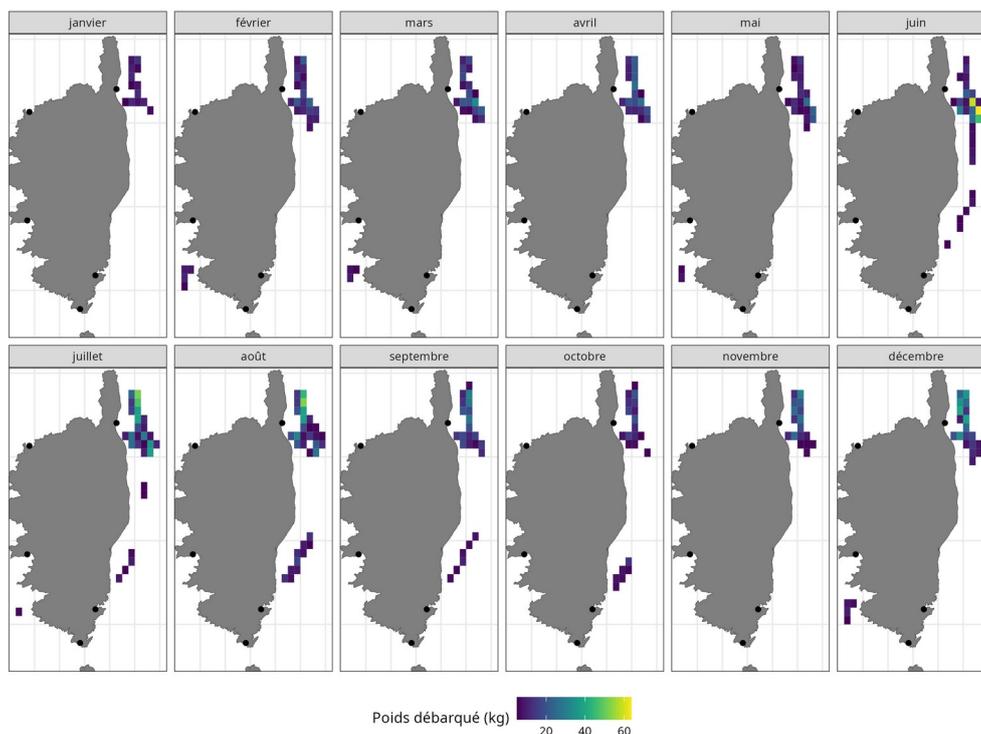


Figure 37 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué de la crevette rose du large (*Parapenaeus longirostris*) sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.

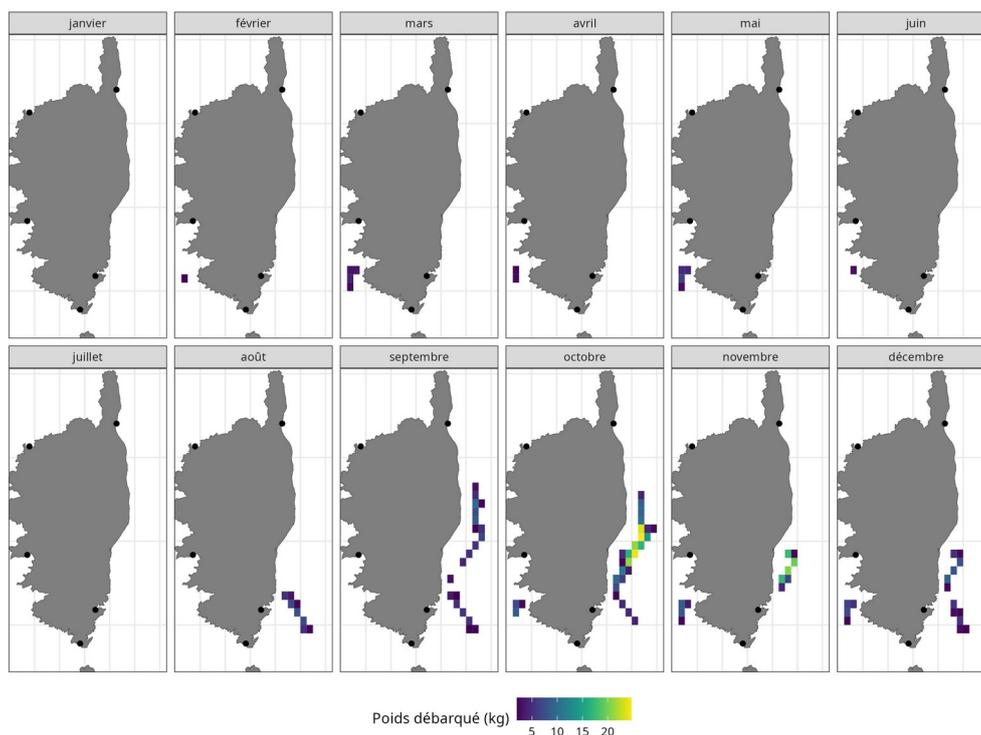


Figure 38 : Carte de l'estimation de l'origine du poids mensuel moyen débarqué de la crevette rouge (*Aristeus antennatus*) sur la période 2019-2023 par les chalutiers de fond débarquant en Corse. Données SACROIS spatialisé.

6 Conclusion et perspectives

La poly-activité marquée de la petite pêche côtière, associée à des captures multi-spécifiques et des engins de pêche exclusivement passifs, permet une grande adaptabilité de la flottille artisanale face à l'évolution des stocks et à la disponibilité saisonnière des ressources marines de plus en plus perturbées par le changement climatique.

En Corse, les pêcheurs, généralement 1 à 2 à bord, pratiquant les petits métiers côtiers réalisent des sorties à la journée et travaillent à proximité de leur port d'attache. Il s'agit généralement d'entreprises familiales dont les propriétaires sont directement impliqués dans l'activité de pêche. Les navires de moins de 12 mètres représentent environ 90 % de la flottille. Durant la période 2017-2022, les embarquements ont permis une analyse fine des quatre principaux métiers pratiqués par la flottille. La langouste rouge *Palinurus elephas* est une espèce à haute valeur commerciale, représentant un revenu par unité d'effort élevé pour la profession en activité sur l'île, en comparaison avec d'autres pêcheries méditerranéennes (Calo *et al.*, 2023).

Comme toutes les pêcheries plurispécifiques, les évolutions interannuelles des productions par espèces doivent permettre une stabilité de la production totale. Aussi, pour ce type de petite pêcherie, les modalités de déclaration espèce par espèce, s'avèrent complexes à mettre en œuvre pour les pêcheurs artisans (souvent seuls à bord de leur navire). La nécessité de procéder à des embarquements permettant des mesures précises des captures doit donc être renforcée et pérennisée, et cela pour toutes les catégories de pêcheurs.

Cette démarche, est une étape nécessaire avant de pouvoir proposer des orientations de gestion adaptées aux ressources halieutiques disponibles et soutenable par la pêche artisanale insulaire.

La première analyse comparée des productions de pêche entre l'OEC et l'Ifremer présentée dans cette synthèse, met en évidence un biais méthodologique entre les deux évaluations pouvant conduire à une mauvaise représentation de la pression de pêche, des espèces ciblées et par conséquent de la valeur économique de la filière insulaire. Face à ce constat, il semble important de faire évoluer la méthodologie appliquée au calcul de production de la pêche artisanale de Corse (voire à d'autres pêcheries côtières méditerranéennes). De façon à proposer une méthode fiable et reproductible dans le temps, il serait pertinent de croiser les deux méthodes en calibrant les données issues des flux déclaratifs des pêcheurs avec les données collectées en mer et sur les ports par les observateurs scientifiques.

Une méthode de calcul de production mutualisant les protocoles utilisés par l'Ifremer et l'OEC pourrait permettre une estimation de la production plus proche de la réalité.

Le point fort du protocole appliqué par l'OEC est l'échantillonnage de la totalité de la marée par embarquement d'observateurs en mer, là où la méthode SACROIS-extrapolé fait intervenir des données déclaratives, souvent moins précises (espèces et engins déclarés). Le suivi de l'activité des navires est également réalisé par observation directe sur les ports de pêche indépendamment du flux déclaratif. Il est important de signaler que les données VMS ne sont pas recueillies sur les navires de la petite pêche côtière en Corse.

Le point fort du protocole développé par l'Ifremer, est le croisement de plusieurs sources de données pour le suivi de l'effort de pêche (nombre de sorties annuel), là où le protocole DACOR se base sur une méthode d'extrapolation des données collectées sur les ports, croisées aux données météorologiques de la période étudiée. Une méthode complexe à mettre en œuvre sur une pêcherie répartie sur 26 ports et ports abris autour de l'île. De plus le protocole DACOR doit

être accompagnée d'enquêtes complémentaires concernant le calcul de production pour les palangres benthiques et pélagiques, souvent associées à des sorties polyvalentes.

Un projet pilote « optimisation des méthodes de calcul de production pour la petite pêche côtière » sera mis en œuvre dès 2025 entre l'Ifremer et l'OEC. Ce projet sera inscrit au Plan de Travail National 2025-2027 par la DGAMPA.

Parallèlement, les valeurs économiques des espèces ciblées par cette pêcherie multi spécifique mériteraient d'être mises à jour afin de mieux caractériser le poids économique de la filière. Dans l'éventualité de la mise en place de mesures de gestion de certaines espèces souffrant de surexploitation dans notre région méditerranéenne, une évaluation de perte d'exploitation devra s'accompagner de données fiables et transparentes, mises à disposition des pêcheurs et des organismes en charge de la gestion des pêches.

La Collectivité de Corse et son Office de l'Environnement ont comme objectif de permettre la mise en place, avec les pêcheurs professionnels et les scientifiques, d'une véritable stratégie permettant d'organiser en Corse les campagnes de suivi scientifique des productions de pêche afin de soutenir la filière et de veiller au maintien des ressources halieutiques marines en équilibre, dans les AMP et plus largement autour de l'île. L'OEC s'engagera dans le prochain Plan de Travail National dans une campagne de suivi des chalutiers de Corse sur la base d'embarquements en mer et s'associera à la DGAMPA et à l'Ifremer pour l'amélioration de la collecte de données et des méthodes de calcul de production dans la GSA 8.

Bibliographie :

- Albouy, C., Mouillot, D., Rocklin, D., Culioli, J., Le Loc'h, F., 2010. Simulation of the combined effects of artisanal and recreational fisheries on a Mediterranean MPA ecosystem using a trophic model. *Mar. Ecol. Prog. Ser.* 412, 207–221. <https://doi.org/10.3354/meps08679>
- Boucheron, S., Demaneche, S., Weiss, J., Berthou, P., 2017. Analyse du flux déclaratif Sacrois sur le périmètre ObsDEB - Projet ObsDEB - Façade Méditerranée & La Réunion. IFREMER. 74p.
- Bouet, M., 2024. Guide d'identification des espèces à destination des observateurs en mer sur les navires de pêche artisanale corse - Partie 1: Ostéichthyens et Partie 2: Chondrichthyens. Office de l'Environnement de la Corse/ Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica, Corse. (resp., 53p. et 35p.)
- Bousquet, C., Bouet, M., Patrissi, M., Cesari, F., Lanfranchi, J.-B., Susini, S., Massey, J.-L., Aiello, A., Culioli, J.-M., Marengo, M., Lejeune, P., Dijoux, J., Duchaud, C., Santoni, M.-C., Durieux, E.D.H., 2022. Assessment of catch composition, production and fishing effort of small-scale fisheries: The case study of Corsica Island (Mediterranean Sea). *Ocean & Coastal Management* 218, 105998. <https://doi.org/10.1016/j.ocecoaman.2021.105998>
- Calò, A., Di Franco, A., Dimitriadis, C., Piacentini, L., Ventura, P., Pey, A., García-Charton, J.A., Charbonnel, E., Decugis, V., De Franco, F., Fournari-Konstantinidou, I., Grbin, J., Kastelic, L., Merotto, L., Rinaudo, I., Marie-Catherine, M.-C., Sobrado-Llompard, F., Trujillo-Alarcon, M., Quattrocchi, F., Milazzo, M., Guidetti, P., 2023. Social-ecological features of set nets small-scale fisheries in the context of Mediterranean marine protected areas. *Medit. Mar. Sci.* 24, 491–509. <https://doi.org/10.12681/mms.33079>
- Claudet, J., Osenberg, C.W., Benedetti-Cecchi, L., Domenici, P., García-Charton, J.-A., Pérez-Ruzafa, Á., Badalamenti, F., Bayle-Sempere, J., Brito, A., Bulleri, F., Culioli, J.-M., Dimech, M., Falcón, J.M., Guala, I., Milazzo, M., Sánchez-Meca, J., Somerfield, P.J., Stobart, B., Vandeperre, F., Valle, C., Planes, S., 2008. Marine reserves: size and age do matter. *Ecol Letters* 11, 481–489. <https://doi.org/10.1111/j.1461-0248.2008.01166.x>
- Culioli, J.-M., 2002. La pêche professionnelle artisanale dans la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio : un exemple de gestion soutenable des ressources halieutiques côtières. (Actes du Colloque « Les Aires marines protégées en Méditerranée », 09-11 Novembre 2001). Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Office de l'Environnement de la Corse. Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées, Porticcio (France-Corsica). 101-108
- Culioli, J.-M., 1994. La pêche professionnelle dans la Réserve Naturelle des Îles Lavezzi (Corse). Effort et productions (Mémoire de DESU, Université de Montpellier II, Sciences et Techniques du Languedoc). AGRNICL / OEC. 144p. + annexes.
- De Caraffa, T., 1929. Les poissons de mer et la pêche sur les côtes de la Corse., Fournier. ed. Paris.
- Durieux, E.D.H., Bouet, M., Bousquet, C., Patrissi, M., Lanfranchi, J.-B., Susini, S., Cesari, F., Massey, J.-L., Aiello, A., Culioli, J.-M., Lejeune, P., Dijoux, J., Duchaud, C., Santoni, M.-C., 2020. Projet Données hAlieutiques CORses (DACOR) 2017 – 2019 - RAPPORT SCIENTIFIQUE FINAL - FEAMP mesure 28 partenariat scientifiques – pêcheurs. (Rapport scientifique). OEC - UCPP -CRPMEM -STARESO, Corse. 199p. + annexes.
- Lanfranchi, J.-B., Susini, S., Bouet, M., Santoni, M.C., 2024. Protocole d'échantillonnage - Observateur en mer - Projet CF-DCF Années 2022-2024. Office de l'Environnement de la Corse/ Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica (OEC/UAC). 63p.
- Marengo, M., Culioli, J.-M., Santoni, M.-C., Marchand, B., Durieux, E.D.H., 2015. Comparative analysis of artisanal and recreational fisheries for *Dentex dentex* in a Marine Protected Area. *Fish Manag Ecol* 22, 249–260. <https://doi.org/10.1111/fme.12110>
- Marin, J., 1985. Etude de la croissance des crustacés à partir des données de marquages - recaptures. Application à la langouste rouge de Corse, *Palinurus elephas FABRICIUS*. CIEM - Comité des Mollusques et Crustacés 18p.
- Miniconi, R., 1989. Les poissons et la pêche en Corse (Thèse de doctorat). Univ. AixMarseille II. 504p.
- Mouillot, D., Culioli, J.M., Pelletier, D., Tomasini, J.A., 2008. Do we protect biological originality in protected areas? A new index and an application to the Bonifacio Strait Natural Reserve. *Biological Conservation* 141, 1569–1580. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2008.04.002>
- Pere, A., 2012. Déclin des populations de langouste rouge et baisse de la ressource halieutique en Corse – Causes et perspectives – (Mention : Biologie des populations et écologie). Université de Corse – Pasquale Paoli, Corse. 480p.

Rocklin, D., Tomasini, J.-A., Culioli, J.-M., Pelletier, D., Mouillot, D., 2011. Spearfishing Regulation Benefits Artisanal Fisheries: The ReGS Indicator and Its Application to a Multiple-Use Mediterranean Marine Protected Area. *PLoS ONE* 6, e23820. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0023820>

Roncin, N., Alban, F., Charbonnel, E., Crec 'Hriou, R., Modino, R. de L.C., Culioli, J.-M., Dimech, M., Goni, R., Guala, I., Higgins, R., Lavisse, E., Direach, L.L., Luna, B., Marcos, C., Maynou, F., Pascual, J., Person, J., Smith, P., Stobart, B., Szelienszky, E., Valle, C., Vaselli, S., Boncoeur, J., 2008. Uses of ecosystem services provided by MPAs: How much do they impact the local economy? A southern Europe perspective. *Journal for Nature Conservation* 16, 256. <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2008.09.006>

Santoni, M.C., 2001. Effort et productions de la pêche artisanale sur le site de la Réserve Naturelle des Bouches de Bonifacio (Corse du sud). *Mémoire de Maîtrise, Université de Corse*. 40 p.